

ANALYSE QUALITATIVE DE L'AMÉNAGEMENT

LA FRICHE LAMARTINE

BONGRAND Agathe - GALLIMARD Maude
PELLERIN Thibaud - PERRIER Coline - RIVIÈRE Nathan



ENTPE

SOMMAIRE

Introduction	3
I. Objectifs et projet de la friche	6
a. A l'origine : un squat sur l'ancien site RVI	6
b. De RVI à Lamartine, un relogement sécurisant mais controversé	9
c. Lamartine, une première normalisation relative	12
d. De Lamartine vers 3 nouveaux sites : les prémices d'une institutionnalisation	14
II. Relations discontinues entre la friche et la ville	17
a. Des relations conflictuelles avant l'ouverture du dialogue	17
b. Les perspectives du second relogement : une tentative de co-construction	20
c. Dans les faits, la reprise en main par la ville	24
d. Des difficultés internes rencontrées par la Mairie dans la phase de relogement qui suggèrent une introspection	28
III. Influence sur les relations internes à la friche	33
a. De multiples projets à une gouvernance commune	33
b. A Lamartine : structuration du projet	35
c. Le dernier relogement, source de tensions	38
IV. Perspectives et risques : du squat à la friche et vers un musée ?	42
a. L'identité du squat remise en cause ?	42
b. Une ouverture au public liée aux attentes de la mairie	49
Conclusion	52
Bibliographie	53

INTRODUCTION

Constat initial et présentation du terrain

Notre envie de s'intéresser aux "friches culturelles" s'inscrit d'abord dans une volonté plus large de se questionner sur les lieux de squat. Ainsi, initialement, nous voulions nous intéresser à ces lieux abandonnés qui trouvent une seconde vie par le biais d'une occupation illégale. Mais, pour des raisons de commodités et de faisabilité de notre enquête, c'est vers un type particulier d'occupation que nous nous sommes intéressés : les squats ou friches culturels. En effet, ces lieux, par leur statut illégal et leur activité artistique nous ont paru être un terrain d'étude fécond.

Un certain nombre de personnes demandent à ce que les lieux laissés en friche trouvent un usage, et la tendance urbanistique actuelle, à travers l'urbanisme transitoire, s'est emparé de ces lieux. L'usage illégal de ces lieux, ou légal à travers des politiques d'urbanisme transitoire, permet de transformer des lieux inhabités en espaces de production (artistique, intellectuelle, ...) ou d'hébergement, répondant ainsi à la demande d'espace de personnes n'ayant pas les moyens de trouver leur place sur le marché conventionnel.

Dans cette optique, certaines occupations, illégales initialement ont pu recevoir le soutien de collectivités pour qu'elles continuent d'exister au titre de "la promotion des nouvelles formes artistiques" notamment. On peut citer l'exemple de La Belle de Mai à Marseille, qui a transformé une usine de cigarettes laissée vacantes en espace artistique, ou encore le Brise-Glace à Grenoble où s'exerce également une activité artistique. Par ailleurs, ces occupations bien que recevant le soutien d'acteurs politiques restent précaire. Ainsi, le squat Mains d'Oeuvres, à Saint-Ouen, a été expulsé courant octobre alors qu'il s'inscrivait dans ces projets de tiers-lieux soutenus politiquement.

Plus globalement, à travers la tendance actuelle de l'urbanisme transitoire notamment, c'est une dynamique générale d'institutionnalisation qui agit sur ces espaces. Les friches occupées illégalement pour des projets artistiques reçoivent régulièrement le soutien d'acteurs politiques. Parfois c'est même les acteurs publics qui prennent l'initiative de porter des projets d'occupation temporaire. Ainsi, des investisseurs (plusieurs entreprises spécialistes d'urbanisme transitoire ont vu le jour dans la dernière décennie) parient sur des projets d'occupation temporaire pour donner une plus-value foncière à des sites.

Problématique et questionnement

Face à la dynamique qui anime les friches culturelles, nous avons souhaité nous intéresser à la vie d'un squat lyonnais. Paul Suel, en 2019, s'était déjà intéressé à "l'institutionnalisation" du squat Grrnd Zero. Dans cette dynamique, nous avons voulu porter notre regard sur la friche artistique Lamartine, qui partage certains points communs avec Grrnd Zero : localisation dans la métropole Lyonnaise, présence d'activité artistique, naissance dans une occupation illégale, ...

La friche Lamartine est née en 2002, à l'époque sous le nom de friche RVI. La friche occupait illégalement l'ancienne usine RVI (Renault Véhicules Industriels) et portait dès le départ une activité artistique. Aujourd'hui la friche s'est constituée en association, l'association Lamartine et rassemble environ 250 artistes. L'actualité de l'association Lamartine est nourrie d'un relogement, le second dans son histoire, réalisé en partenariat avec la ville de Lyon. Cette situation nous a paru être intéressante et méritait d'être analysée, en prenant en compte l'histoire passée du squat, pour mieux comprendre les enjeux qui animent une occupation comme celle-ci. C'est ainsi que nous avons formulé la problématique suivante : **en quoi les relations entre les acteurs lors des re-logements successifs ont-elles influencé l'évolution de la friche ?**

A travers cette problématique, nous avons souhaité aborder différents aspects de l'évolution de la friche. Premièrement, nous avons fait le choix de traiter des objectifs et du projet de la friche, à travers différentes époques. Puis, nous discutons des relations entre la friche et la ville de Lyon, qui constitue le principal acteur public communiquant avec l'association. Ensuite, après avoir discuté de ce que nous nommons les relations "extérieures", nous nous intéressons aux relations intérieures, et à leur évolution durant l'histoire de la friche. Enfin, nous abordons les perspectives qui se profilent et les risques qui menacent l'association Lamartine.

Méthodologie

Afin de réaliser notre enquête, nous avons sollicité différents acteurs : des membres de l'association Lamartine, des observateurs extérieurs, des employés de la ville de Lyon, des élus ainsi que des architectes et urbanistes ayant travaillé avec la friche Lamartine pour son relogement. Au final, nous avons pu réaliser 10 entretiens semi-directifs, enregistrés, que nous avons pu exploiter. Pour certains d'entre nous, cet enquête a aussi permis de découvrir différents lieux occupés par l'association Lamartine. Pour des raisons de confidentialité, notre sujet étant plongé dans une ac-

tualité encore récente, les identités des acteurs interrogés ont été modifiées.

Ainsi, nous avons pu nous entretenir avec 4 artistes, tous des hommes que nous nommerons Albert, Mathieu, David et Camille ; une coordinatrice de la friche que nous nommerons Sophie ; un employé de la ville de Lyon responsable de la mission coopération culturelle qui sera nommé Paul ; un élu adjoint à la culture que nous appellerons Jean ; deux architectes (des collectifs Pourquoi Pas? et de l'agence NA) : Julie et Alexandre ; et enfin un urbaniste de l'agence d'urbanisme de Lyon qui sera nommé Rémi.

Par ailleurs, nous avons appuyé notre enquête sur la lecture d'articles scientifiques, principalement autour des questions de squat et d'action culturelle.

Les éventuelles données qui ne proviennent pas de nos entretiens ni de nos lectures sont issus de notre veille sur le sujet ou d'informations émanant du site de l'association Lamartine (sur lequel une série d'entretiens traitant de la question du relogement est disponible).

Objectifs et projet de la friche

a. A l'origine : un squat sur l'ancien site RVI

La friche RVI, pour Renault Véhicules Industriels, a été le lieu d'activités diverses et variées pour des artistes lyonnais qui y ont fait leur nid dès le début des années 2000. Ce phénomène de réappropriation par des groupes d'artistes de sites industriels désaffectés est apparu dans le Nord de l'Europe courant des années 1970, et en France plus tardivement au milieu des années 1980¹.

Le Grand Lyon, alors propriétaire des lieux, décide de réinvestir ces anciennes usines automobiles dont l'activité avait cessé en 2000. Cette friche urbaine inscrite au Plan local d'urbanisme en élément bâti à préserver semblait alors être le lieu idéal pour l'expression artistique. C'est ainsi que début avril 2003, dans le cadre d'une occupation temporaire octroyée par la ville de Lyon, l'usine désaffectée se prépare à accueillir différentes manifestations artistiques, dont un événement public : "Le Jardin des Possibles". Gérard Collomb et ses adjoints sont donc allés directement chercher des artistes pour qu'ils réalisent ce festival. Ces derniers, convaincus du potentiel de ce lieu immense de 70 000m², y ont de suite trouvé leur place, et l'envie d'y rester. C'est d'ailleurs ce que nous confie Camille, un artiste porteur du projet de cette friche depuis ses débuts :

"Donc on se lançait avec quelques-uns dans l'idée de « on y est on y reste ». On va dire un « squat gentil »."

Un groupe d'artistes qui avait participé au festival "Le Jardin des Possibles" avait donc décidé d'investir les lieux, et ce après la clôture du festival. Ils ont profité de l'entrée que leur offrait le Grand Lyon pour rester sur ces lieux restés en friche. Ce que l'on remarque, c'est que cette occupation - forcée - est qualifiée de manière différente tout au long des entretiens que nous avons menés. En effet, Camille le qualifie de "squat gentil". Nous comprenons ici que les artistes ne se sentaient pas totalement clandestins du fait de l'invitation originelle par la Ville de Lyon. Ils semblent s'être imposés de manière assez naturelle et sans trop de difficultés, puisque les lieux n'étaient de toute manière pas voués à être investis par une autre activité. Lors d'un autre entretien avec un artiste - David - ce dernier nous a appris que Camille avait sûrement utilisé ce terme à cause de leur statut d'artistes, qui dénote avec les squatteurs habituels que nous pouvons retrouver dans les lieux abandonnés, et parfois plus enclins aux actes de violence - du moins dans l'imaginaire des gens. Un troisième artiste que nous avons interrogé va pourtant à l'encontre de ces propos :

1. HENRY Philippe, Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées, Janvier 2013, volume 1 du Rapport de synthèse

“Initialement la friche Lamartine vient de la friche RVI qui est une ancienne micro-nation particulièrement rebelle et punk. C’était gigantesque, 40 000 m² fois deux donc si tu veux c’était un monde à part.”

Ici, Mathieu contredit les deux artistes précédents, en qualifiant les premiers occupants de la friche RVI de “micro-nation particulièrement rebelle et punk”. Cette analyse est très intéressante puisque Mathieu n’a jamais expérimenté la friche RVI. Il est devenu membre de l’association bien après, au temps de Lamartine. On peut ainsi imaginer que les anciens occupants de RVI ont accentué leur rébellion dans les faits qu’ils ont raconté afin de se vanter auprès des nouveaux artistes, et ainsi obtenir un plus grand respect de leur part. Peut-être aussi qu’au contraire, Camille a adouci leur situation lorsqu’ils étaient à RVI, ce qui peut souligner un regret de sa part de ne pas avoir davantage insisté pour rester sur les lieux. En effet, dans son discours, Camille semble très nostalgique du temps de la friche RVI.

Le point de vue de la ville est également intéressant. En effet, l’ancien chargé de mission des affaires culturelles - Paul -, nous apprend que les pouvoirs publics eux-mêmes parlent de la friche RVI comme un réel squat sans convention :

“Le démarrage sur RVI y’a déjà une quinzaine d’années, on était plutôt partis sur une occupation en mode squat...Hm, hm ... c’est à dire utilisation du site sans convention.”

On relève ici une forme de contradiction : les pouvoirs publics semblaient en accord avec cette occupation sous forme de squat, qu’ils ont eux-mêmes impulsé comme on le remarque avec la formule “on était partis sur...”. Or, par définition, un squat est une occupation illégale d’un lieu. Il n’existait donc pas de réelle convention mais c’était pourtant tout comme puisque les pouvoirs publics ne semblaient pas s’y opposer. L’adjoint à la culture, Jean, souligne le côté “sauvage” de l’occupation de la friche RVI par les artistes :

“Les constats d’un certain nombre d’artistes sur Lyon aujourd’hui (à l’époque) de ne pas avoir de lieu de travail, et d’avoir un grand tellement vide et donc d’envahir ce tellement vide de façon sauvage -il faut dire les choses telles qu’elles sont- pour le faire, euh..., pour l’investir et avoir des lieux de travail.”

Ici, Jean souligne donc un tout autre problème : l’absence de lieu de travail pour ces artistes, et la présence en parallèle de ces lieux abandonnés dans la ville. Ces deux choses légitiment donc l’occupation de ces artistes dans la friche RVI puisqu’ils y exercent une activité professionnelle. D’autant plus que dès la fin du 20^{ème} siècle,

de nombreuses collectivités locales françaises se montrent favorables à l'émergence de ces lieux de création artistique, et à la réhabilitation de ces sites désaffectés².

On peut ainsi imaginer, du fait de l'emploi du terme "sauvage", que cette occupation a été imposée par les artistes, et que les pouvoirs publics ont dans un deuxième temps trouvé une raison et une légitimité à cette occupation. Jean nous apprend également que les élus ont toléré l'occupation de la friche RVI car les artistes étaient autogérés et les conditions de sécurité suffisantes. Le lieu correspondait également à un réel besoin des artistes.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs que nous avons interrogé nous ont appris l'existence d'un bail précaire déterminé par la Ville de Lyon et connu des artistes dès leur installation. Sophie, la coordinatrice de l'association Lamartine nous confie ainsi :

"Friche RVI il y avait déjà cette contractualisation-là, une convention d'occupation à titre gracieux, fin un bail précaire. Euh, d'une usine, sur un temps déterminé avec une association d'artistes. La ville à la fin de ce bail-là a mis un terme à cette expérience d'occupation de la friche RVI. Et puisque les acteurs n'avaient pas des solutions de replis et avaient toujours besoin d'un lieu pour leur activité, a été négocié un relogement"

On comprend ici que les occupants de la friche RVI étaient tout à fait au courant que leur situation ne pouvait être pérenne dans ces locaux : ils allaient devoir quitter les lieux. Sophie nous apprend de plus que ce temps avait été déterminé par la Ville de Lyon. De plus, on remarque ici que les artistes ont joué un rôle clé dans la quête d'un relogement, mais ceci sera abordé plus en détail dans la suite du développement.

Finalement, ce bail précaire faisait l'objet d'une sorte de convention entre les artistes de la friche RVI, et la Ville de Lyon. C'est d'ailleurs ce que Rémi, un urbaniste à UrbaLyon nous explique dans ces propos :

" Ils étaient sous convention avec la métropole donc il y avait cette nécessité de respecter un minimum les règles, sinon on pouvait le leur reprocher, et ça pouvait être un moyen aussi de leur dire « voilà vous n'êtes pas réglo, on arrête »."

Nous apprenons ici que cette situation permettait aux pouvoirs publics d'exercer une certaine pression sur les artistes : ces derniers étaient logés, pour un temps prédéfini, et y étaient plutôt libres s'ils ne dépassaient pas certaines limites. Par ailleurs, la fermeture de cette friche s'est vue accélérée par l'incendie qui l'a touchée en

2. Ibid.

2010, et dont l'origine reste floue. Suite à cela, Jean, un élu, nous a appris que le lieu a été fermé car il soulevait de trop nombreux risques.

b. De RVI à Lamartine, un relogement sécurisant mais controversé

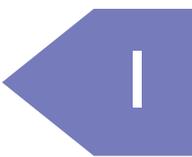
Le relogement sur le site de Lamartine a ainsi été accéléré par les événements autour de l'incendie, et les dangers potentiels qui pouvaient avoir lieu sur le site RVI. En effet, c'est à partir de ce moment là que les pouvoirs publics expriment avoir pris conscience des limites d'un tel lieu. Les artistes ont toujours pensé que cet incendie a été déclenché volontairement. Selon Mathieu, un artiste qui n'a pas connu la friche RVI, la Ville de Lyon en serait à l'origine :

« Surtout que l'arrivée de la friche Lamartine, de la friche RVI à la friche Lamartine, c'était un des trucs apparemment les plus mythiques qu'il se soit passé à Lyon parce qu'ils se sont fait virer de manière hyper violente. Il y a eu un départ de feu que je soupçonne fait par la Ville, c'est quasi sûr. Et du coup du jour au lendemain c'était « Oh il y a un départ de feu. Vite vite vite il faut évacuer ! Dans quinze jours le lieu il est condamné ». Donc pour déménager tout le bordel qu'il y avait en quinze jours c'était un délire des plus total. »

Ainsi, selon Mathieu, la Ville aurait orchestré l'incendie à la friche RVI, dans un but précis : déloger les artistes. Ce relogement a été très violent, les artistes n'ont eu que quelques jours pour déménager. Selon les artistes que nous avons interrogés, la Ville a pu orchestrer cet incendie pour que les occupants quittent les lieux de manière rapide. De plus, les pouvoirs publics ont rapidement trouvé une solution de relogement pour les artistes - en l'occurrence la friche Lamartine - ce qui pourrait confirmer cette théorie. Bien évidemment nous ne pouvons prouver ceci, mais cet argument nous a été soulevé plusieurs fois.

Les artistes ont ainsi vécu ce relogement de manière brutale et soudaine. La plupart d'entre eux ressentent encore aujourd'hui de la nostalgie à l'égard de l'ancienne friche RVI. Parmi les arguments soulevés, nous pouvons évoquer la superficie des lieux, qui a relativement diminué. En effet, la friche RVI comptait 33 000m², et la friche Lamartine 2 700 m². C'est ainsi que Camille nous relate :

« Donc on arrive sur un site pour les Jardins des Possibles – immense – forcément passionnant quoi, hein, à côté ça c'est ... c'est c'est ... [...] C'est une baraque en bois quoi ! »



Cet artiste compare ainsi la nouvelle friche Lamartine à une “baraque en bois”. Cette comparaison est bien évidemment exagérée, mais sonne comme une réelle déception dans la bouche de Camille. Si nous nous attachons à ses paroles, l’expérience de cette friche d’artistes s’est arrêtée à ce premier relogement, puisque la friche Lamartine semble totalement inappropriée à leurs projets. Effectivement, il y souligne quelques avantages mais que nous analysons de manière ironique des lors qu’il les évoque :

“Puis c’était peut-être plus commode, plus confortable pour ... Par exemple les bureaux ici, ils existent pour de vrai hein ! Là-bas, y’avait peu d’espaces ou y’avait des bureaux.”

Sur le site de Lamartine, les artistes possèdent de réels bureaux. Néanmoins, Camille nous a confié que les artistes étaient davantage intéressés par les grands espaces que par les bureaux, qui donnent un aspect conventionnel et normalisé à la friche. Nous pouvons ainsi soulever une pointe d’ironie dans cette citation. En ce qui concerne l’organisation, la diminution de l’espace soulève une question, davantage problématique que la satisfaction des artistes : qui est relogé? Effectivement, il était évident que l’ensemble des occupants de la friche RVI ne pouvait être relogé sur le site de Lamartine. C’est d’ailleurs ce que nous apprend Sophie : le relogement a été partiel.

“Ce relogement, par contre, il a été partiel puisqu’il était adressé uniquement aux équipes qui avaient une activité artistique déjà, donc les personnes qui étaient plus ceux dans l’activité militante, ou lieu de vie, puisqu’à l’époque il y avait ça dans la friche RVI, n’ont pas été relogées par la ville de Lyon.”

Ainsi, on comprend que le relogement a été partiel puisque seule une partie des résidents de la friche RVI a été relogée : ce sont ceux qui exerçaient une activité artistique, contrairement à ceux qui exerçaient une activité militante. En effet, les résidents devaient effectuer un dossier qui justifiait leur place dans le nouveau lieu. Pour obtenir une place, il faut avoir une activité structurée, artistique, et une réelle motivation. La réalisation de ces dossiers prouve que les artistes ont tiré une sorte de leçon de leur expérience à la friche RVI, et qu’ils y ont fondé un réel projet artistique. En effet, ils ont un temps pensé à ne pas suivre les opportunités offertes par les institutions et continuer de squatter des lieux illégalement, mais ils ont préféré accepter l’offre de la Ville de Lyon et s’adapter à ce nouveau lieu.

Néanmoins, ceci crée une sorte de concurrence entre les artistes, une concurrence non voulue mais bien réelle. Sophie insiste également sur ceci :

“Donc, au final, il y a une mise en concurrence des artistes dans le lieu, une mise en concurrence qui est peut-être pas...voulue, peut-être pas....anticipée mais qui existe”.

Cette gestion par dossier perdure d’ailleurs encore aujourd’hui : d’après David, un autre artiste interrogé, les nouveaux artistes qui veulent intégrer le collectif doivent réaliser un dossier explicatif de leur projet, et sont par la suite sélectionnés. Les dossiers pour entrer dans la friche Lamartine ont été analysés par la Ville de Lyon, comme Albert nous apprend :

“Recrutement sur dossier. Par la Ville de Lyon, voilà.”

Ceci souligne l’implication des pouvoirs publics dans ce relogement. Des lieux ont été mis à disposition dans la ville, mais l’entrée s’y fait sur dossier. On remarque ici un changement primordial entre la friche RVI et Lamartine puisque l’occupation n’est plus du tout libre mais au contraire contrôlée par la Ville de Lyon. Le fonctionnement de la friche Lamartine devient ainsi davantage institutionnalisé, et se rapproche de celui d’une association, comme nous l’explique Albert, un artiste. La seule différence est l’absence d’un président, car les artistes ont toujours cherché l’horizontalité dans leur fonctionnement. Néanmoins, cette horizontalité présente des limites. C’est ce que Rémi nous apprend. En effet, dans les faits, il est très difficile de faire fonctionner une association en toute horizontalité, et ceci est lié à la nature humaine. A la fin de la friche RVI, il y a eu des conflits entre deux associations qui voulaient sûrement défendre leur place dans le relogement. On remarque que les conflits semblent être arrivés au moment du relogement des artistes, qui devaient sûrement s’inquiéter de leurs conditions et de leur avenir au sein de la friche. Peut-être que l’horizontalité au sein de la friche RVI a tout de même été une réussite partielle, et que les conflits sont apparus avec le relogement. C’est d’ailleurs ce qui nous a été rapporté par David, qui nous a confirmé que l’organisation était horizontale à la friche RVI.

Ainsi, ce premier relogement marque un réel changement dans l’activité des artistes : un lieu plus petit, davantage sécurisé et normé, une sélection des artistes ... Ceci a divisé les artistes, entre ceux qui le voient comme une fatalité, et ceux qui sont prêts à réinvestir de nouveaux lieux.

c. Lamartine, une première normalisation relative

Le relogement de la friche RVI vers la friche Lamartine marque un évènement important dans l'histoire de la friche. Comme la partie précédente a tenté de le montrer, ce relogement a pu être vécu comme sécurisant par certains, tout comme il a parallèlement suscité la controverse au sein des personnes fréquentant le site de RVI. Conjointement, ce relogement a marqué un tournant dans l'organisation de la friche menant à ce que nous appelons une normalisation relative.

Dans un premier temps, ce sont des débats qui animent la friche Lamartine quant au projet qui doit suivre ce relogement. A ce sujet, l'entretien réalisé avec Rémi et le visionnage du film de Christina Firmino³ permettent d'éclairer la tournure des évènements. Parmi les projets qui se font entendre sur la fin de la friche RVI, en vue d'intégrer la friche Lamartine, on peut citer celui porté par Omar Toujid. Rémi évoque à ce sujet :

“une forme de retour sur image de ce qui s'était passé et [...] de consolidation de ce discours d'ancrage sur le territoire [...], et qu'ils ont prolongé sur Lamartine, il me semble”

Selon lui, le projet porté et retenu pour Lamartine n'est pas un projet de rupture, mais de consolidation de l'ancrage sur le territoire. Il s'agit en quelque sorte d'assurer la continuité, de poursuivre sur la lancée de RVI. On comprend à travers la lecture de Rémi que le collectif de frichards n'est pas un collectif en opposition, mais plus en tentative d'intégration vis à vis du territoire qui les entoure.

Conjointement, le nouveau projet porté par ces acteurs s'organise administrativement. Une association, l'association Lamartine, est créée pour lier contractuellement le collectif d'artiste à la ville et prendre la responsabilité des nouveaux locaux mis à disposition. Paul explique :

“Ce qui lie l'association Lamartine et la ville de Lyon c'est une convention de mise à disposition des locaux, ça c'est le cadre contractuel.”

Sophie, contextualise en rappelant les cadres du contrat établi par cette convention :

“Une convention qui ne parle vraiment que de la régie immobilière et qui ne s'intéresse, qui ne donne pas d'objectifs sur le projet artistique et culturel qui s'y développe. Donc une indépendance assez forte de cette association.”

3. Film “A côté du paradis”, FIRMINO Christina, 2012. http://www.collectifitem.com/documentaires/2016/3/4/-ct-du-paradis?fbclid=IwAR04YSVfUa5VQSgEnGo1ITrrj3Zc-HeceyDeFDlcs_aRlgG-9TeW_mGTTU14

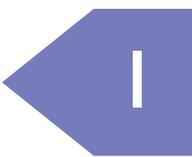
A travers la formation d'une association, on peut lire une structuration du projet assez forte du collectif d'artiste. Alors que sur la période RVI, l'organisation était plus confuse, avec le relogement et la nécessité de former une association les artistes normalisent leur structure. Néanmoins, les valeurs démocratiques qui étaient la norme du temps de la friche RVI ne sont pas abandonnées pour autant, Sophie note par ailleurs qu'il persiste une indépendance assez forte de cette association. Par ailleurs, Sophie ajoute :

“Donc on arrive à la friche Lamartine, donc, euh, les équipes qui ont mené une discussion avec la ville de Lyon peuvent entrer dans les lieux.”

Cette déclaration rappelle que seuls les artistes étant entrés dans des négociations avec la Ville de Lyon ont pu profiter du nouvel espace mis à leur disposition. On peut analyser ce filtre de sélection (participer aux discussions-négociations) comme un moyen pour la ville de faire venir les artistes inscrits dans une démarche constructive avec la Ville. De plus, seuls les artistes ont pu être relogés : les autres frichards qui avaient d'autres activités (militante, squat pur et dur, ...) n'ont pas été relogées. De fait, ce relogement constitue un premier pas vers une normalisation de l'activité de squat vers une activité de friche artistique à travers une structuration administrative, programmatique ainsi qu'une sélection des artistes.

Finalement, la normalisation se déroule parallèlement sur 3 axes. Au sein de la friche, les différents projets qui existaient du temps de RVI se rassemblent pour gagner en crédibilité et être entendu par la ville qui a besoin de clarté dans les négociations. Ce nouveau projet propose une normalisation de l'activité qui se développait au sein de la friche dans le fait qu'il affirme une intégration au territoire : bien que cela était déjà le cas auparavant, les autorités avaient une vision de la friche comme “hors de la ville” dans leur représentation. Puis, administrativement, l'association Lamartine se crée pour permettre au collectif d'artiste de former une structure reconnue légalement. Ce choix est justifié par la contrainte de la ville d'établir une convention avec une organisation représentant les artistes, mais elle sera aussi le vecteur de l'unité de la friche et son représentant pour la suite. En effet, auparavant plusieurs associations existaient et il y avait l'impression d'une cacophonie dans la représentation des voix des artistes du collectif. Notamment, les projets n'étaient pas toujours soutenus par l'ensemble des acteurs et il pouvait y avoir des désaccords entre associations. L'association a donc désormais, pour la ville, le rôle de porte-parole et de voix commune des artistes.

Cependant, les frichards qui n'ont pas été associés aux négociations, ceux qui n'exerçaient pas d'activité artistique ou ceux qui étaient en désaccord avec le projet



retenu pour Lamartine, n'ont pas poursuivi l'aventure dans la nouvelle friche. Cette sélection a pu faire l'effet d'un filtre notamment en excluant les activités non artistiques qui peuvent accompagner une friche (hébergement d'urgence par exemple) et en limitant les contre-pouvoir au projet établi avec les équipes de la ville de Lyon.

d. De Lamartine vers 3 nouveaux sites : les prémices d'une institutionnalisation

Le relogement de la friche Lamartine vers 3 nouveaux lieux a été effectué durant l'été 2019. Il a donc été finalisé quelques semaines avant le début de notre enquête et les réactions sont donc assez "fraîches" pour l'ensemble des acteurs. Du fait de la jeunesse de ce relogement, l'histoire de l'association Lamartine au sein de ces nouveaux lieux n'est pas encore écrite. Nous nous intéressons donc plus particulièrement à la phase de transition, qui mène de la friche Lamartine vers ces 3 nouveaux lieux.

Lorsqu'on s'intéresse à ce relogement, et à comment il s'est déroulé, on se rend compte que la situation est très différente du premier relogement : désormais, l'association Lamartine dispose de soutien politique. En effet, alors que la friche RVI était un problème aux yeux des hommes politiques, et que son relogement a été gagné suite à une ferme opposition de la part des frichards, la friche Lamartine a permis au collectif d'artiste de montrer qu'il était capable d'assurer la régie d'un lieu en friche, en respectant les conditions fixées par les élus et les services de la ville. A propos de la friche Lamartine, Mathieu nous confie :

"Ensuite ici ça se passe bien, ils nous ont vraiment fait confiance en mode ok on vous fait suffisamment confiance pour vous mettre..."

Mais ce relogement est aussi lié au fait que la présence de ce collectif d'artistes sur le territoire représente une réelle opportunité pour les élus. A ce sujet, on observe que sur la fin de la friche Lamartine il y a eu une reprise en main du sujet par les élus. En effet, Mathieu estime que ce relogement s'inscrit dans un calendrier politique :

"La DAC nous aime bien et soutient quand même le projet et quelque part coup de chance, on est en période électorale donc ce qui veut dire qu'il faut ressortir la thune qui reste et qu'il faut chercher de l'électorat. Donc ce qui veut dire que la culture redevient un contexte stratégique [...] il y a un peu plus d'avant et de positif qui vient de la part aussi bien de la ville que de nous."

Sophie parle des bienfaits que l'action de la friche Lamartine apporte au territoire Lyonnais et décrit les arguments qui sont portés aux élus pour faire valoir le projet de l'association et le pérenniser.

“Nos initiatives qui sont fragiles au niveau économique mais qui ont un intérêt pour votre territoire puisqu'ils oeuvrent de tout ce qu'est démocratisation culturelle, ils proposent des ateliers à un nombre d'artistes qui est très peu égalé sur d'autres modèles institutionnels et il va aller savoir chercher du public...”

On se rend compte à travers ces propos que l'association a développé un discours d'ancrage dans le territoire fait pour porter à connaissance sa valeur ajoutée pour les politiques (“ont un intérêt pour votre territoire”). De fait, c'est pour le collectif d'artiste un moyen de toucher les élus pour qu'ils sécurisent leur situation qui sont “fragiles au niveau économique” en contrepartie d'une action utile pour eux, qui pourra même leur apporter une visibilité.

Du côté des artistes, on a donc conscience de l'intérêt porté par les élus pour leur projet qui représente une opportunité politique. D'ailleurs, c'est un levier sur lequel l'association Lamartine joue. Mais les propos cités précédemment ne sont pas représentatifs de l'ensemble du collectif, ils sont la preuve qu'il existe une dynamique de la part des élus, qui est exploitée lucidement par les artistes (au sens collectif notamment représenté par l'association Lamartine, pas tous individuellement), qui voient une opportunité de pérenniser leur présence sur les lieux (ou d'acquérir de meilleures conditions de logement). Désormais, ils sont écoutés et peuvent espérer moins de précarité immobilière, tout en sachant qu'ils restent très dépendant de la mairie.

En termes de qualité, ce relogement s'accompagne à nouveau d'une diminution de la surface des bâtiments, ce qui a notamment été l'objet de nombreuses négociations, mais est aussi l'occasion pour l'association Lamartine de se munir d'un établissement ERP (Etablissement Recevant du Public). Cet élément lui permettra d'organiser plus d'événements et de proposer une animation culturelle supplémentaire sur la ville de Lyon. Derrière ce trait, qui peut paraître anodin, on peut lire une évolution supplémentaire dans l'ouverture de la friche et dans son institutionnalisation. Finalement, le même artiste, Mathieu, nous confie au sujet de ce mouvement de coopération entre les politiques et le collectif d'artiste :

“on est en train de s'institutionnaliser, ça c'est comme ça. Alors il y en a que ça fait hurler, moi pas.”

Cette citation permet de résumer pragmatiquement la situation de la friche au moment de son relogement. L'association Lamartine "s'institutionnalise", permettant notamment de pérenniser son existence dans le temps, au prix de quelques concessions et de s'éloigner du caractère rebelle de l'occupation de la friche RVI à ses débuts.

Vu de l'intérieur, le relogement de la friche RVI vers la friche Lamartine avait vu le collectif d'artiste s'organiser autour d'une association, cette fois la démarche progresse à nouveau. Julie, qui a travaillé en tant qu'architecte du collectif Pourquoi Pas? au projet de relogement, témoigne :

"Je pense qu'il y a eu un besoin de cadre, de personnes garantes d'un avancement ou on ne fait pas que des aller-retours entre les avis de chacun, les opinions de chacun parce que justement il y a tellement de compétences que chacun peut avoir envie de faire des choses, un peu à sa sauce et nous on devait être garants d'une cohérence globale du projet et d'intérêt collectif."

Enfin, nous aurons vu que le projet initial de la friche RVI a drastiquement changé au cours des relogements successifs, en termes de lieux et d'organisation. D'un vague squat de plusieurs hectares, à quelques centaines de m², jusqu'à trois lieux distincts ; le collectif se dirige vers une certaine normalisation plus ou moins voulue par les artistes.

Relations discontinues entre la friche et la ville

a. Des relations conflictuelles avant l'ouverture du dialogue

Avant sa fermeture et son relogement fin 2011, la friche RVI était un lieu qui pour la ville, cristallisait de nombreuses inquiétudes, notamment pour sa gestion. Premièrement la taille du site, pouvant abriter de nombreuses personnes en toute illégalité et sans aucune régulation. De plus, le rassemblement d'une multitude d'horizons au sein d'un même lieu ne rendait pas forcément évidente la cohabitation. Albert se rappelle de ces premiers temps d'hébergement et raconte :

“Donc il y avait 300 personnes. Il y avait jusqu'à 1000 personnes ! Des gens qui viennent de l'Europe entière avec leurs sacs à dos, avec leurs camping-cars, etc et c'est..c'est... C'est...c'est... On peut pas gérer sauf par la dimension positive qui fait que les gens se rassemblent, se regroupent et qu'il y a pas de..de débordements”.

Les lieux que la friche occupait appartenaient à la Métropole de Lyon, mais étaient gérés par la ville. Sur le principe d'une double convention, c'est à dire que la métropole prêtait à la ville, qui elle-même prêtait à l'association, les occupants pouvaient disposer temporairement des lieux. Si cette double mise à disposition pouvait s'avérer lourde juridiquement parlant, l'occupation s'en est rapidement révélée d'autant plus problématique pour la municipalité. En effet, en profitant du flou qui leur était permis par une absence de cadre, certains occupants jouaient avec les autorisations, s'approprient l'espace comme ils le souhaitent par des aménagements sauvages et des tensions existent au sein de la structure. Ainsi, Albert nous explique que des “rapports de force” se faisaient ressentir entre les différents groupes. Car ce ne furent pas moins de 6 ou 7 associations qui tentèrent de cohabiter dans les lieux, pronant des autonomies propres qui pouvaient entrer en contradiction.

Pour éviter que la situation n'empire, la ville propose alors de reloger les occupants de RVI. Elle estime que les occupants sont soumis à de trop nombreux risques et préfère les obliger à se déplacer, en évitant de reproduire la structure qui était celle de la friche avant la relocalisation. En effet, Albert nous explique :

“ Ils voulaient pas renouveler l'expérience de RVI. [...] c'était très difficile de gérer RVI. Donc ils voulaient surtout pas reproduire RVI.”

Mathieu conforte cette idée et ajoute, à propos de RVI :

“Et du coup c'était intéressant mais c'était quand même à certains égards une épine dans le pied des pouvoirs publics.”

Ainsi, la municipalité, par l'intermédiaire de Paul, annonce alors aux occupants qu'ils doivent être relogés. La friche RVI est vouée à la destruction et il faut trouver une alternative. Les artistes se rendent compte que la situation est désormais entre les mains de la mairie, Camille raconte :

"il [Paul] vient nous voir il nous dit « ah bon vous voulez rester, mais faut qu'on discute"

C'est ainsi qu'un premier dialogue s'ouvre afin de trouver un compromis pour les deux partis. Cependant, avant d'entamer une co-construction du projet de relogement, c'est d'abord la méfiance qui domine chez les frichards. Rémi ne se sent pas considéré par la ville, et, que celle-ci ne met pas tout en oeuvre pour venir en aide et subvenir aux besoins qui ont été engendré par le relogement.

"Je pense qu'il y avait peut-être une intention de la collectivité de dire « oui, on va vous reloger » comme on s'était engagé au début quand on avait signé la convention, mais que ce n'était peut-être pas une volonté très fortement soutenue politiquement"

Cependant, celui-ci reconnaît, comme la totalité des artistes que nous avons interrogé, qu'une fois que les motivations de la ville ont été reconnues c'est à dire que l'intérêt pour la friche a été démontré, une co-construction a pu commencer à s'établir. En effet, un dialogue constructif se crée entre les différents acteurs afin de permettre de trouver un nouveau lieu où les artistes pourront s'établir. Certains espaces sont proposés, en périphérie ou trop petits mais les artistes ont des objectifs précis de lieu et de taille. Ils souhaitent que le maximum de personnes présentent à RVI puissent s'établir à nouveau et en font part à la ville. Ils s'organisent et montent un projet "artistique et territorial". David explique que cette organisation était nécessaire afin de revendiquer un espace qui leur conviendrait à tous.

"Nous on l'a construit comme un projet associatif qui fédère des structures et des personnes. Le but étant de se crédibiliser vis-à-vis de la mairie. "

Ainsi, lors de ce relogement, la ville a "enlevé des personnes", - c'est à dire privilégier les artistes présents sur RVI - pour s'établir dans ce qui allait devenir la friche Lamartine. Cette sélection, sur dossier comme nous l'avons vu auparavant, génère des tensions au sein de la friche, où seuls les artistes sont autorisés à prendre part au relogement. Camille, qui était présent depuis le début de la friche RVI participe à ces négociations dans l'une des différentes associations de la friche.

Finalement, au bout d' «au moins un an», la municipalité propose aux artistes de RVI un site rue Lamartine, qui semble répondre aux attentes de la Mairie en termes de sécurité, avec cependant le bémol d'une capacité largement revue à la baisse pour les frichards. Cependant, comme nous l'avons vu auparavant, cette explication est quelques fois remise en cause par certains artistes qui affirment quant à eux que l'incendie qui a touché RVI était en fait une excuse pour les déloger plus rapidement. Cette version des faits est bien évidemment contestée par la mairie et nous ne pourrions en vérifier l'exactitude.

Par ailleurs, ce relogement ne s'est pas fait sans certaines conditions posées par la municipalité, qui engendrent certaines concessions à faire de la part des futurs occupants. En effet, l'objectif premier était d'améliorer les conditions sanitaires et de ne pas reproduire ce qui avait pu être fait auparavant. Les 6 ou 7 associations présentes sont ainsi regroupées sous une seule et même convention de mise à disposition des lieux. De plus, l'aspect de la sécurité sanitaire engendré par la signature de cette convention ne pouvait être négligé. Un protocole est alors fixé, c'est à dire discussion avec la ville puis le contrôle des aménagements voulus, ainsi que le respect des normes établies. Paul justifie ainsi ce protocole :

“Il faut effectivement garantir un certain nombre de conditions sanitaires et de sécurité pour pouvoir mettre à disposition [...] on est sortis de cette phase de squat par une discussion avec les gens qui occupaient pour que eux même se regroupent en association, [...] qu'il y ait une structure qui puisse être [...]. l'interlocuteur de la ville.”

Une fois cela établi, le déménagement s'opère. La ville accepte par ailleurs d'aider financièrement l'association afin de réaliser les travaux nécessaires à leur installation. Cependant, les nouveaux occupants sont prévenus par la ville lors de la signature de la convention : ce relogement est temporaire. Alors que cela n'était pas courant à l'époque, la ville annonce aux artistes que le bâtiment de Lamartine sera par la suite utilisé dans un autre but et que leur occupation et leur installation est à durée limitée. Un second relogement est alors à prévoir, et la discussion avec la ville ne cesse pas lors de l'installation de la friche à Lamartine. Ainsi, nous allons maintenant nous intéresser à cette deuxième phase de négociation entre la ville et la friche, et à la nécessité pour ces deux acteurs de trouver un terrain d'entente.

b. Perspectives du second relogement : une tentative de co-construction

Le premier relogement de la Friche RVI à la Friche Lamartine fut une première étape de "sécurisation" aux yeux des pouvoirs publics. Cependant, dès le début de ce dernier il fut énoncé par la Mairie qu'il serait temporaire, pour une durée d'environ 10 ans, ce terrain étant dévolu à un futur projet urbain comme l'explique Paul, le responsable de la Mission coopération culturelle de la Ville de Lyon :

"Et donc sur Lamartine comme c'était aussi voué à démolition pour l'extension d'un terrain de foot qui était juste à côté. [...] Depuis 3 ans 4 ans on est dans la préparation de cette relocalisation qui s'achève [...] après plusieurs années de travail."

Ce processus de relogement, s'il ne fut pas plébiscité par toutes les parties a débouché d'un long travail, parfois imparfait du fait d'une complexité, et d'une certaine inertie. La première des difficultés de ce relogement s'est concrétisée au moment de choisir le foncier de la nouvelle friche devant accueillir les "Lamartiniens". Le terrain étant propriété de la ville, elle conservait son pouvoir décisionnaire sur la superficie et l'emplacement, suivant ses réalités en termes de patrimoine foncier, comme continue à l'expliquer le responsable de la Mission coopération culturelle de la Ville de Lyon :

"La ville a dit «voilà ce dont on dispose dans notre patrimoine qui correspond à peu près à une durée de vie qui va être suffisante pour qu'on investisse, qui sont plutôt biens placés, qui sont sur Lyon intramuros». [...] Quand on additionnait les mètres carrés on était en deçà de ce qui existe aujourd'hui sur Lamartine [...] donc ça générerait [...] des tensions. "

Les réalités et les priorités, économiques et foncières, de la Ville de Lyon se sont alors fréquemment entrechoquées avec les besoins des "Lamartiniens", chacun défendant son territoire. Les uns s'estimant de plus en plus lésés au fil des relogements, quand les autres considéraient que le dialogue avec ce genre d'organisations artistiques était complexe et chronophage, pour ne pas dire voué à décevoir, tant les réalités des uns n'étaient pas celles des autres.

Toujours par l'intermédiaire de Paul, en sa fonction de chargé de mission à la Culture, nous apprenons que ces contraintes furent d'ailleurs bien comprises par la ville :

“Après nous on essayait d’être pragmatiques et pouvoir faire avec ce qu’on a. Côté friche ça a été [...] on va plus mutualiser, ils ont dû s’adapter. Donc on a dû adapter d’un côté comme de l’autre nos possibilités, nos envies, nos exigences on va dire. ”

De plus, dans son texte, Élise Roy⁴ explique qu’en contexte de crise de l’immobilier, les instances urbanistiques mettent en place une politique d’ouverture des réserves foncières à des activités artistiques. Les collectivités ont donc, malgré des réalités économique-foncières, intérêt à ouvrir des lieux d’intermédiation sur leur territoire. Ces locations peuvent par exemple être cadrées par des baux précaires révoquables sous deux mois. Cette organisation soulève de nombreux avantages perçus par l’aménageur urbain :

- Éviter le phénomène de squat
- Éviter de murer les bâtiments pour empêcher toute entrée (image d’abandon)
- Les activités artistiques se prêtent bien à ces bâtis souvent inconfortables et vétustes
- Forme d’activité alternative qui maintient le commerce et l’artisanat
- Activités économiques plus urbaines et plus durables

Un manque de dialogue s’est cependant régulièrement fait ressentir, surtout du point de vue de certains frichards, comme l’a remarqué Rémi, urbaniste à l’agence d’urbanisme de Lyon :

“Il y a eu des petits-couacs, ils vous le diront, des fois on envoie des messages, on a plus de réponse, on sait plus si on doit déménager dans 6 mois ou 1 an, [...]. Mais j’ai le sentiment quand même au final que c’était un dialogue de construction, et à niveau et respectueux.”

Avec le sentiment malgré tout que les principaux dialogues étaient utiles, les deux parties, pouvoirs publics et frichards, reconnaissant l’intérêt de travailler en bonne intelligence afin de faire réussir ce projet de relogement dans les temps, les contraintes et les aspirations imparties. Cette démarche de dialogue s’est engagée avec l’embauche de deux groupements d’architectes : l’Agence NA basée à Grenoble, et le collectif Pourquoi pas. L’interview d’Alexandre architecte chez NA, a confirmé combien récolter les demandes des artistes de la Friche Lamartine afin de les adapter à leurs nouveaux locaux fut complexe. Cette phase d’enquête s’est donc déroulée avec l’impérieuse nécessité d’une “résidence sur site” d’un représentant de NA et d’une personne du collectif Pourquoi pas lors des entretiens pré-relogement.

4. ROY Elise La mise en culture des friches urbaines. Territoire en transition à Nantes, Les Annales de la Recherche Urbaine Année 2004 97 pp. 121-126, 2004

Ces conditions démontrent qu'une flexibilité et un investissement totaux étaient requis de la part des professionnels choisis par la friche dans la réalisation des travaux d'esquisse. Ceci a amorcé sans le savoir, le fait qu'une organisation rigide comme une Mairie ne pouvait se substituer avec succès à de plus petites structures, aux savoirs plus larges et spécialisés en la matière, afin de traiter les demandes d'un groupe d'artiste aussi hybride. C'est que souligne ici Rémi :

“Et donc la résidence sur site elle nous a permis de rencontrer ces entités, il y en avait qui travaillaient professionnellement dans ces locaux, de jour ou de nuit, d'ailleurs il y a des moments où on est venu faire des permanences de nuit. Et puis il y en a qui sont amateurs, et qui pareil peuvent venir en journée, utiliser les lieux en soirée, en week-end, etc. [...] On a fait des dimanches par exemple mais aussi des soirées. [...] il y avait des gens sinon tu ne pouvais pas les croiser. Donc c'était un peu difficile.”

Et finalement, une sorte de “comité de pilotage” a été constitué au début des questions de co-construction du relogement de Lamartine, courant 2017 avec ces acteurs et la coordinatrice de la Friche, Sophie. Du côté de la ville, c'est le responsable de la mission de coopération culturelle qui était l'interlocuteur principal. Trois grands groupes d'acteurs se dégagent donc : les artistes de la Friche Lamartine, les architectes et la Ville de Lyon. Plusieurs contacts sont noués, via des réunions notamment, une restitution du groupe d'architectes est réalisée auprès de la Ville et des frichards, ainsi une tentative de co-construction est tentée. Une fois encore, Alexandre a souligné l'aspect non-conventionnel d'une telle oeuvre que de reloger un groupe aussi hétérogène d'artistes, dépendants du foncier public :

“En fait on est habitués à bosser sur des projets qui sont des moutons à cinq pattes voire à sept ou huit. Et où du coup, il faut inventer des outils qui soit adéquats, parce que en fait on sait ce dont on a besoin, comment faire pour comprendre le projet, on sait que c'est pas conventionnel comme truc.”

Julie, architecte du collectif Pourquoi pas, a elle aussi remarqué certains manquements selon elle de la ville :

“Et du coup je comprends que la ville n'avait pas demandé d'esquisse ou quoi mais en fait c'était une nécessité. C'était un outil en fait l'esquisse pour pouvoir parler concrètement de comment est ce qu'ils vont s'installer dans la friche quoi.”

Cette impréparation des pouvoirs publics, symptôme d'un manque de connaissances et de compétence au niveau des processus participatifs, est souvent revenue lors de nos entretiens. De nombreuses contraintes sont apparues aux architectes au fur et à mesure de la préparation de l'esquisse du projet de relogement, toujours selon Julie :

“Quand on commençait à se mettre sur l'esquisse et la formalisation spatiale, on a commencé à comprendre qu'on allait avoir un budget assez conséquent de travaux, qu'il y avait énormément de contraintes, parce qu'il y avait une contrainte spatiale, une contrainte de budget et une contrainte de temps parce qu'ils voulaient déménager très vite. Et en fait, nous notre esquisse a essayé de montrer que sur ces trois contraintes il devait y avoir des concessions sur au moins une des trois contraintes si ce n'est deux.”

Julie a eu l'impression que la Mairie, et donc finalement tous les acteurs prenants part à cette action de relogement de la Friche Lamartine, avançait masquée. Cette dernière composante a amplifié l'inertie, et à la fin, la décision verticale de la Ville de Lyon de récupérer la totalité de partie travaux sur les trois nouveaux sites. D'après l'architecte du collectif Pourquoi pas :

“Voilà et après nos relations avec la ville, je saurais pas du tout les qualifier. Si tu veux on a découvert au fur et à mesure des réunions comment ça allait se passer. Donc ça commence très formellement par des postures de chacun où tu vois tu restes beaucoup à ta place, chacun dans un truc très figé voilà.”

Par ailleurs il y a eu d'importants malentendus au niveau des architectes que la friche avait choisi (Agence NA et collectif Pourquoi pas), sur la demande au départ pourtant de la ville. Une fois la restitution des travaux d'esquisse engagés par les architectes, ces derniers furent mis de côté. Mathieu, artiste au sein de la friche Lamartine relate ce ressenti, ressenti seulement, car les frichards n'ont jamais de réelles explications de cette éviction :

“Je me demande s'ils se sont pas fait évincés par la Ville parce que la Ville ensuite a mis une fille sur le plan et elle elle en avait un peu rien à foutre et même elle savait qu'elle se rentrait dans une galère sans nom du coup elle a fait les choses un peu à la va-vite.”

Mathieu, artiste au sein de la Friche Lamartine souligne qu'après ce schisme méthodologique entre la Ville, les architectes et les frichards, concernant ce reloge-

ment en trois sites, peu d'écoute s'est faite ressentir entre les artistes et les pouvoirs publics :

“Le problème c’est qu’il y a pas eu concertation avec les réalités artistico-existentielles. [...] Comme ils ont bien vu qu’ils étaient largués, ils ont fini par dire « allez vas-y.”

De même, Mathieu dénonce le rendu final des sites de relogement, évoquant un résultat pas à la hauteur des promesses de la Ville :

“Ils auraient dû chapeauter une réhabilitation du lieu un peu plus correcte que ce qu’ils ont fait. Et sans parler des délires finitions, ils nous avaient dit que ce serait insonorisé, que dalle. [...]”

Ce dernier, s’il fustige un certain manque de dialogue avec les services de la ville, reconnaît la part d’incompétence de la Friche à gérer ce genre de questions de relogement. Une fois les architectes débarqués, les frichards se sont retrouvés sans de réelles ressources de contradictions aux décisions municipales, ceci dû en partie au très grand nombre d’interlocuteurs et acteurs en jeu :

“Nous très clairement c’était un chantier et une négociation qu’on a peut-être, sûrement sous-estimé. On avait pas forcément les compétences pour s’attaquer à ce genre de problématique parce que bon il faut bien l’avouer on a quand même un passé de frichards.”

c. Dans les faits, la reprise en main par la ville

Ainsi, à la suite de cette tentative de co-construction entre la friche et la ville, c’est cette dernière qui a finalement repris la main sur le projet. En mettant de côté petit à petit les architectes qui avaient été désignés par Lamartine pour effectuer les premières esquisses, et en ne conservant seulement que leur étude d’usage, elle a choisi de faire appel à son propre architecte. Julie du collectif Pourquoi Pas explique qu’au fur et à mesure des échanges elle a compris que leur rôle se terminait sur une “pente douce”.

« La ville se retirait du débat et [...] ça n’irait pas plus loin ».

L’explication repose essentiellement sur une incompréhension des attentes et enjeux des deux parties. Dans un premier temps il avait été question de laisser

une certaine liberté sur les aménagements de la Robinetterie. Les frichards avaient émis le désir d'être maîtres d'ouvrage mais cela a été rapidement écarté. En cause, les nombreuses normes de sécurité qui devaient être respectées. La ville, qui avait l'expérience de RVI, par l'intermédiaire de Paul, mais aussi des aménagements sauvages de Lamartine, ne souhaitait pas reproduire les erreurs du passé. Le processus de co-construction entamé, certains enjeux politiques ont alors rattrapé le déroulement du projet. Trois contraintes, de temps, d'espace et d'argent étaient sur la table, cependant les échanges entre la friche et la municipalité prennent du temps et les projets envisagés sont onéreux. Paul illustre cette période par un balbutiement et de nombreuses hésitations de la part des frichards.

“Après il y a eu [...] des divergences de vue sur, côté Lamartine, plutôt être plus sûr de l'auto-construction, du ré-emploi ou des choses de ce type-là. Ce que la ville ne souhaitait pas faire, puisque la ville ne sait pas faire.”

De plus, les aménagements prévus par le Collectif Pourquoi Pas et les architectes de l'agence NA, s'ils permettaient de gagner certains mètres carrés perdus lors du relogement, ne rentraient pas dans le budget, qui de base avait été alloué à cette opération. En effet, ils étaient chiffrés à plus de 1,7 millions d'euros alors que la somme prévue au budget prévisionnelle était, elle, de 1,5 millions. Les architectes, mais aussi les membres de la Friche ont eu alors le sentiment qu'ils n'étaient pas en liens directs avec les décideurs. Lors des différentes réunions, les changements de vision de la part de la ville ont été fréquents et les décisions hiérarchiques leur imposent des limites dans leurs avancements. C'est alors qu'ils furent écartés afin d'entreprendre un nouveau projet regroupant les représentants des artistes de Lamartine et l'architecte de la ville. Une confrontation vive et frontale naît au même moment.

En effet, lorsque la ville a annoncé retirer le site du 9ème car le coût du relogement y serait finalement trop élevé, les deux parties entrent en opposition frontale. Les frichards affirment alors leur volonté de ne pas quitter les lieux de la friche Lamartine si le site du 9ème n'est pas réintégré. Ils proposent en échange de travailler avec l'architecte de la ville, en acceptant le fait que les leurs aient été écartés du projet. La friche obtient gain de cause, cependant la promesse de la ville de remettre en “main propres” les clefs d'un site fonctionnel ne semble pas atteinte, lors de l'inauguration du site.

En réalité, dans les faits, la ville soumise à l'urgence du calendrier politique et lassée par les nombreuses requêtes de la friche, a pris l'ascendant sur elle. La direction de la construction n'étant pas habituée aux projets de co-construction ne savait pas comment gérer toutes les demandes formulées au fur et à mesure et rompit le

lien d'échange. Il était ainsi compliqué de comprendre quelles étaient les positions de la ville pour les frichards, qui avait le sentiment que les services ne s'entendaient pas entre eux. De même, l'architecte Alexandre explique que leurs retours n'étaient pas pris en compte du côté de la ville et que le manque de motivation se faisait ressentir.

“Mais ce qui est sûr c'est que c'était débile. [...] en fait nous ce qu'on a eu comme écho c'est que c'était un manque de communication entre les différents services.”

Certains artistes, comme Albert, ont le sentiment que la relation entretenue désormais avec les services municipaux ne fut plus que verticale, ce qui est pourtant aux antipodes de la relation qu'ils avaient imaginée au départ. Le regret de ne plus être pris en compte dans le processus se fit ressentir à Lamartine, la ville exerce selon eux tout son pouvoir sur les travaux.

“Et bien maintenant c'est qu'il y a emprise totale de la ville...Il y a plus de marge de manœuvre. Plus aucune.”

Ainsi, les travaux sont réalisés sans aucune concertation avec le collectif, tout en leur communiquant cependant quelques informations sur l'avancée des travaux. Il ne s'agit plus d'une co-construction mais de simples compte-rendus. Une convention d'objectifs composée trois conditions à respecter à destination des frichards de Lamartine est signée entre les deux parties. Si la ville a repris la main sur le projet, elle souhaite de même établir certaines obligations en échange de la mise à dispositions des locaux qui ont été réalisés. Ce nouvel outil contractuel, qui n'existait pas lors des précédentes friches, permet un certain encadrement, la ville souhaitant ainsi éviter certaines dérives à ses yeux. Il s'agit donc pour le collectif de non seulement d'accueillir les artistes, mais aussi d'assurer un renouvellement, une rotation de ceux qui sont présents. De plus, les nouveaux locaux permettant de recevoir du public, cette capacité doit être exploitée, pour les scolaires notamment.

Finalement le collectif d'artistes a eu le sentiment d'avoir été utilisé comme un seul levier politique. Ils ont le sentiment amer d'avoir joué le jeu, sans qu'aucune concession ne leur soit accordée. Sophie, s'est sentie délaissée et déplore cette situation que les artistes avaient cherché à éviter.

“ Donc ça arrange la ville parce que eux le chantier est terminé avant les élections par contre nous on est dans un site qui n'est pas fonctionnel et là on négocie des subventions d'investissement pour continuer le chantier en même temps que notre activité. Ce qui nous met dans une position qui n'est pas très confortable et sur-

tout une position qu'on avait anticipé et qu'on avait cherché à désamorcer avant et qu'on avait pas réussi à faire. C'est là où la relation avec l'institution a eu ses limites."

De la part de la municipalité, la satisfaction est de même en demi-teinte. Les services de la ville se rendent à l'évidence, compte tenu du déroulé du projet, du palier à franchir afin de devenir plus performant en termes de co-construction, co-production et co-réalisation. Cependant, après les derniers réajustements des espaces une fois les travaux finis, celle-ci estime qu'avec les contraintes qui étaient les siennes, le projet est satisfaisant. Leur objectif était de reloger le maximum d'artistes dans des conditions qui leur permettraient de réaliser au mieux leur travail. Ainsi, ce n'est que sur le long terme que la réussite du projet pourra être assise.

Cette reprise en main de la Ville par une architecte interne fut assez brutale temporellement et dans les méthodes de travail. De l'argent, du temps, des espoirs et des résultats intéressants furent perdus du fait de ce décalage de méthodes de travail entre la Ville, les frichards et les architectes de la Friche. Mathieu reproche d'autant à la ville cette rupture que la non prise en compte finale des travaux d'esquisse engagés pour les architectes choisis par les Lamartiniens :

"Et eux tout ce qu'ils ont fait est devenu caduc parce que la Ville [...] a effacé d'un coup de revers tout ce pré-travail. Du coup ils ont fait des choses qui ont pas forcément beaucoup de sens [...]. Avec la Ville ils nous ont mis dans la merde et puis même en fait on avait une enveloppe allouée pour le relogement et notamment la construction qui était de l'ordre d'1 million d'euros et on sait qu'il y a facile 40 000 balles qui sont partis avec les NA et Pourquoi Pas."

Si finalement cette tentative de co-construction a fini par échouer, du fait de la reprise en main totale de la Mairie de la maîtrise d'oeuvre et d'ouvrage, Jean, l'adjoint à la culture de la Ville de Lyon se défend d'avoir laissé un lieu (3 en fait) seulement "brut de décoffrage" aux frichards. Des moyens furent mis par les différents pouvoirs publics afin de permettre les aménagements intérieurs d'après Jean :

"Nous on a mis une subvention de 15 000 euros, on va dire une subvention d'investissement et d'équipement intérieur. [...] C'est le collectif. C'est eux qui gèrent les moyens. Et la métropole de Lyon a donné une subvention [...] pas loin de 80 000 euros ou peut-être un peu moins 60 000 euros. En tout cas ils ont donné une grosse subvention aussi, pour permettre de la même façon l'aménagement intérieur et l'installation de chauffages, puisque nous on donnait l'installation électrique mais après à eux de s'occuper de tout ce qui était..."

Toutes ces actions engagées en faveur d'un relogement réussi des artistes de la Friche Lamartine se sont révélées plus décevantes que les principes de base de co-construction entre la Ville et les frichards. De nombreux facteurs ont donc expliqué ce phénomène de reprise en main par la Ville : foncier disponible, budget restreint, hétérogénéité et complexité d'une structure telle que la Friche Lamartine... Cependant une autre composante explicative semble émerger : des problèmes de communication au sein-même des services de la ville.

d. Des difficultés internes rencontrées par la Mairie dans la phase de relogement qui suggère une introspection

La preuve la plus flagrante de ces difficultés internes est soulignée par l'aveu même de Jean, l'adjoint à la culture de la Ville de Lyon, à la question de savoir s'il pensait que le relogement des artistes de la Friche Lamartine avait été source de tensions au sein des services de la Ville :

“C’est ça. Donc voilà, ça c’est le seul regret que j’ai, c’est qu’on aurait, peut-être à l’époque, donc avant que je prenne la responsabilité, travailler peut-être un peu différemment.”

Par ailleurs, il est important de souligner que ce dernier semble plus fustiger la gestion du dossier Lamartine avant qu'il ne prenne ses fonctions en 2014, qu'après, où il a récupéré des problèmes déjà générés, et donc à traiter. Alexandre, l'architecte de l'Agence NA interrogé, évincé après la restitution de l'esquisse du projet de relogement au courant de l'automne 2017, semble abonder en ce sens, en reprochant la vision de ce genre d'installation artistique au prédécesseur de l'actuel adjoint à la culture:

“Il nous a dit (NB : ancien adjoint à la culture de la Ville de Lyon) un jour à Grnd zero, [...] « Ouais avec la friche RVI on s’est un peu gouré » par rapport au fait d’avoir supprimé ça, « ça aurait pu être notre Belle de mai », c’est-à-dire que ç’aurait pu être un peu la vitrine de l’underground lyonnais. Ils se sont un peu gourés là-dessus et donc du coup quand on a attaqué Lamartine ils ont un peu dit sur ce coup-là il ne faut pas qu’on se goure entre guillemets. Et puis on s’est rendu compte qu’ils ont refait la même connerie finalement. [...] Et du coup ils ont un drôle de rapport à leur culture alternative.”

Il ne faut ainsi pas négliger l'existence potentielle de ce phénomène d'appropriation, d'utilisation, voire d'instrumentalisation de certaines friches culturelles et autres associations de ce genre par les pouvoirs publics, qui par ce biais nourrissent

leur politique culturelle, et indirectement profiter de la revalorisation foncière et symbolique de l'espace désaffecté⁵. Pour Alexandre, les raisons de l'éviction des deux groupes d'architectes (NB : agence NA et collectif Pourquoi Pas), sont assez crues :

“Je pense qu'on ouvre pour eux, les services de la ville, trop notre gueule, ils ont eu peur sans doute qu'on ait eu raison et on leur a mis le nez dans leur merde. Et donc c'était plus facile d'avoir quelqu'un (NB : de la ville) qui allait pas trop poser de questions et écouter les techniciens de Lyon, parce que quand on est architecte on est maître d'œuvre donc c'est nous qui avons la main sur les travaux.”

D'ailleurs cette inertie fut aussi relevée par Mathieu, un des artistes de la Friche Lamartine. Il reproche un manque d'information, une opacité entre certains services et les artistes :

“Quand la culture envoyait le dossier au BTP c'était compliqué d'avoir des retours.”

Le responsable de la mission coopération culturelle de la Ville de Lyon évoque une des raisons selon lui à ces difficultés de co-construction du relogement de la Friche Lamartine, et des difficultés soulevées en interne au sein des services de la Mairie :

“C'est toujours des questions de culture de l'ensemble des services. [...] On a toute la chaîne de travail. On travaille avec notre direction centrale de l'immobilier, qui gère plutôt les bâtiments, qui fait des études préalables, etc, etc. On a une direction générale de la construction, les architectes, les experts des différents corps de métiers, des chefs de projets qui vont réaliser les différentes choses. En fait on est quand même sur une grosse organisation ou y'a des dossiers qui, ils avancent d'un côté, après ils passent dans un autre service qui n'a pas forcément exactement le même point de vue, qui peut parfois remettre en question les choses.”

La problématique de “culture des services” est ici intéressante, où différents points s'entrechoquent, ce qui à terme peut créer des incohérences, des attermolements et d'autres surplaces. Alexandre de l'agence NA va même plus loin, en reprochant un manque de soutien directement entre les services de la ville dans la gestion de ce dossier de relogement. Laissant le responsable de la mission coopération culturelle parfois démuni face aux défis techniques qu'imposent ce genre de projet, et qu'il n'était pas forcément à même de traiter :

5. ANDRES Lauren, Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne), Géocarrefour, Vol. 81/2 | 2006, 159-166

“Malheureusement le pauvre (NB : le responsable de la mission coopération culturelle) il était pas très accompagné du point de vue urbanisme et techniques, donc du coup il avait proposé un calendrier [...], mais qui du coup était pas du tout bon, donc on avait mis en avant qu’il y avait une problématique sur leur calendrier [...]. On ne pouvait pas transformer comme ça une usine, ou des bâtiments en ERP ou en ERT. [...] ils (NB : les services techniques de la ville) avaient à la fois une pression puisque la ville s’était engagée auprès du club de foot pour faire l’agrandissement, ils avaient besoin de démolir ce bâtiment (NB : le site de la friche Lamartine).”

Cette méthode de fonctionnement, ne semblait pas la plus opportune à la bonne marche d’un projet selon les experts architectes interrogés, les frichards allant eux aussi en ce sens. Paul, le responsable de la mission coopération culturelle avance quant à lui un manque de formation et d’adaptation des services techniques de la ville sur ce genre de projets. Ce dernier qui a engendré diverses incompréhensions, dommageables pour le devenir des relations Ville - Friche :

“Mais côté ville, euh..., les différents services qui ont été impliqués comprenaient pas euh... Enfin le mode d’organisation friche il amenait souvent des réponses, euh, dans un temps décalé. C’est à dire, tout ce qui devait amener à une modification de ce qui était prévu, il fallait le réévaluer en interne côté friche. Donc à chaque fois les choses se décalaient.”

C’est finalement cette composante, à savoir le mode d’organisation des frichards entre-eux, et de la Friche elle-même, qui a décontenancé puis déconnecté ces deux parties : pouvoirs publics - artistes, dans le cadre de l’action de relogement. Un des symptômes de cette mauvaise compréhension fut, selon le responsable de la mission coopération culturelle, d’avoir été un interlocuteur trop exposé. En effet sur certaines questions, les services de la ville eux-mêmes auraient dû communiquer avec les frichards, mais aussi et surtout entre-eux afin que les informations circulent de manière plus fluide :

“Euh, le mode d’interface il est plutôt par la désignation, moi, par exemple côté ville, pour faire l’interface avec les différents services. Mais je pense que la relation directe avec certains services, en direct, ça aurait été beaucoup plus simple, sur un certain nombre de choses.”

Une autre composante, si ce n’est une énième difficulté, semble s’être glissée entre les frichards et les services de la Ville : l’action du politique, de l’élu. Paul relate les relations étroites sur ce dossier entre l’adjoint à la culture (l’ancien et l’actuel), avec les représentants de la Friche Lamartine :

“L’association s’est permise, d’interpeller politiquement, et de garder un lien avec le politique donc c’est à dire qu’au-delà de moi quand ils voyaient qu’il y avait des choses qui étaient vraiment bloquantes ou importantes, ils interpellaient directement l’ élu à la culture. Il discute avec eux et là du coup on a un appui politique ou en tout cas une décision politique sur : on avance, on avance pas ; on fait ou on fait pas ; on entend votre demande, on entend pas ; possible, pas possible. Donc il y a aussi ce lien au politique qui est resté, qui est resté tout le temps.”

Les friches sont le fruit d’un terrain d’entente entre acteur culturo-économiques et acteurs décisionnaires mais ne sont pas vouées à perdurer mais à évoluer au sein de politiques de planification. Puis, les friches institutionnelles, nées de l’association d’acteurs artistiques et politiques, dans des lieux alternatifs, existent grâce à un soutien politique affirmé. D’où la nécessité mais aussi le paradoxe, de préserver une autonomie voire une indépendance pour les Lamartiniens, tout en conciliant leurs besoins avec les propositions de la Mairie de Lyon⁶. Pour Alexandre de l’agence NA, cette gestion du relogement de la Friche Lamartine pose des questions plus vastes encore sur la vision qu’a la Ville de Lyon de “sa” culture :

“Je pense qu’il (NB : l’ élu à la culture avant 2014) voit vraiment cet outil-là d’installation artistique comme un micro-outil électoral pour aller chercher les trois extrêmes-gauches qui traînent pour les avoir, et puis pour montrer que ah oui il s’intéresse à la culture. Mais bon tu vois bien entre le budget de Confluence et puis ceux qu’ils lâchent à Lamartine, quel est le réel impact économique de chacun ? Je sais pas...”

Il fait émerger ici que la culture n’est pas au centre des préoccupations des politiques publiques actuelles. Et que finalement, un changement de vision est nécessaire afin de mener avec ambition et réussite des projets tel que le relogement de la Friche Lamartine. S’il semble sévère avec les pouvoirs publics actuels de la Ville de Lyon en termes de culture, il concède la difficulté globale pour les collectivités dans la gestion de ce genre de groupement d’artistes, de friches artistiques :

“Avec les pouvoirs publics c’est à géométrie variable (NB : la gestion d’installations artistiques “hybrides”). Mais toujours des problèmes. Mais pas les mêmes quoi. Après forcément ce genre de projet, qui est toujours hybride, déjà c’est un truc vu que ce n’est pas conventionnel qu’ils ne maîtrisent pas. Il y a rarement des villes qui maîtrisent ce genre de projet.”

Paul, le responsable de la mission coopération culturelle reconnaît des progrès à réa-

⁶ ANDRES Lauren, GRESILLON Boris, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens », L’Espace géographique, 2011/1 (Tome 40), p. 15-30

liser de la part de la Mairie et de ses services dans la gestion de ces dossiers compliqués, qui ne méritent pas que des subventions, mais du temps et un intérêt sincère :

“Côté ville, il y a certainement aussi un [...] palier à franchir pour être encore meilleur dans la manière de co-produire, co-construire, etc, etc. [...] Donc je pense qu’à l’échelle de la ville, on devrait être plus dans la transversalité, c’est à dire très en amont mettre l’ensemble des parties prenantes autour de la table pour, pour qu’on ne soit pas sur un dossier qui passe de service en service et qui ré-interroge à chaque fois. Et puis dans l’idéal avoir une relation beaucoup plus continue entre les services de la ville et l’association Lamartine en direct.”

Il semble donc concevable que des problèmes au sein d’une Mairie et de ses services émergent. Cependant tous les acteurs, qui semblent en sus en être conscients, doivent prendre la mesure des changements à augurer pour s’enrichir et s’améliorer sur des expériences qui semblent être amenées à se reproduire de plus en plus. Le foncier municipal se fait désormais rare, plus à destination des écoles et des crèches, qu’au développement de ce type d’installations artistiques de plus en plus nombreuses et demandeuses de reconnaissance et de développement.

Les relations entre la friche et les pouvoirs publics ont démarré sur des bases très fragiles tant certains problèmes, relationnels et de mise en sécurité, cristallisaient les tensions. Un premier relogement, de la friche RVI vers la friche Lamartine, eu lieu courant de l’année 2010. Les objectifs furent de s’assurer qu’un drame, tel qu’un incendie, ne se reproduise. Ceci a eu pour conséquence de restreindre de manière drastique la superficie des locaux à disposition des frichards, et ceci allant de pair, le nombre d’artistes présents sur le site. Ce relogement temporaire précarise les frichards, qui restent sous “perfusion” financière des subventions allouées par les pouvoirs publics. En perspective du second relogement, la municipalité a souhaité à la base s’engager dans un processus de co-construction avec la Friche Lamartine. Ceci passant notamment par l’embauche, sur l’initiative des frichards, de deux collectifs d’architectes afin d’esquisser à quoi pourrait ressembler un relogement réussi. Cependant, dans les faits, la Ville a finalement repris la main sur l’aménagement des sites devant servir de nouveaux locaux via les compétences de ses services internes. Des facteurs budgétaires, fonciers, et de gestion des négociations et travaux avec les Lamartiniens sont à l’origine de ce changement radical de gouvernance par les pouvoirs publics du dossier de relogement. Cette reprise en interne semble avoir engendré de multiples tensions au sein des services mêmes de la Mairie de Lyon. Ces derniers n’étant pas formés à ce genre d’organisation, à la gouvernance adhocratique, aux aspirations très diverses et parfois contradictoires.

Influence sur les relations internes à la friche

a. De multiples projets à une gouvernance commune

Comme nous l'avons vu précédemment, l'espace disponible aux artistes à la friche RVI était immense. Ceci a bien évidemment poussé ces derniers à trouver une organisation correcte qui leur permettait d'optimiser l'espace qui leur était offert et de le structurer. Ils ont ainsi décidé de se diviser cet espace, selon des "quartiers", comme les artistes les nomment dans le film de Christina Firmino. Ces espaces étaient aussi nommés des "collectifs d'espace", comme nous l'apprend Camille :

"Donc on se retrouve assez vite à avoir plusieurs « collectifs d'espace », c'est comme ça qu'on les appelait. C'était tellement grand qu'on a pas une seule structure au début, on a plusieurs structures."

Camille insiste encore une fois sur l'immensité du lieu, on retrouve ainsi encore une sorte de nostalgie de la friche RVI dans ses paroles. La division de l'espace sonne ici comme une véritable obligation pour apprivoiser les lieux. C'est Albert, un autre artiste interrogé qui nous apprend l'origine de cette organisation, et les effets que cela a eu sur les relations au sein de la friche :

"Et ces tensions étaient résolues rapidement c'est-à-dire qu'en fait il y a plus eu de tensions une fois que les terri..les espaces ont été répartis pour chaque association. Comme au sein des associations les gens s'entendaient c'est pour ça qu'ils ont fait des projets communs. Alors une fois la répartition par association, il y a eu aucun.. aucun problème."

Cette division par "collectif" semble donc s'être fait naturellement entre les artistes. Ceux qui s'entendaient bien et avaient des objectifs artistiques communs se sont rassemblés dans un collectif et cette répartition était respectée de tous. Les tensions existaient avant cette organisation car chacun voulait - à raison - défendre sa place et s'assurer un espace au sein de la friche. Ces tensions se sont apaisées après cette structuration. Ceci témoigne d'une certaine maturité des artistes qui souhaitent simplement trouver une place au sein de la friche, sans porter atteinte à l'espace des autres. Nous sommes tout de même conscients qu'il convient de nuancer cette absence de tensions, puisque c'est un artiste qui évoque ceci. Par ailleurs, cette division de l'espace par collectifs n'a pas été l'unique organisation qui a structuré la friche RVI. C'est ainsi que Camille nous explique qu'un collectif commun s'est créé :

"On créé quelques années plus tard un collectif commun ou assez vite je sais plus ... Le CFA RVI, le Collectif Friche Autogérée RVI. "

Ce Collectif Friche Autogérée RVI a ainsi été créé afin de justifier le caractère “autogéré” de l’espace, nécessaire à la bonne entente avec les pouvoirs publics. Effectivement, ces derniers ont accepté l’occupation de la friche puisqu’elle était autogérée et les conditions de sécurité étaient suffisantes, comme nous l’avons vu en première partie. La gouvernance prend ainsi un tournant “adhocratique”, comme nous pouvons le lire dans l’article de Philippe HENRY ; c’est-à-dire que le type de gestion est non identifiable à un fonctionnement managérial reconnu. Le but est de concilier l’initiative de chacun, à l’esprit de réflexion collégiale, avec la nécessité pour la stabilité de la structure.

En lien avec ceci, l’adjoint à la culture à la mairie de Lyon nous apprend également que cette gouvernance commune est très riche. Il n’y a pas d’enjeux de pouvoirs, les décisions sont adoptées selon l’avis de la majorité et se font à main levée. Jean y a déjà assisté : les institutionnels s’adaptent donc à la gouvernance que les artistes ont décidé d’adopter. Et il confirme que cela fonctionne plutôt bien.

Néanmoins, toute cette organisation n’a pas suffi, dans les faits, à éliminer toutes les tensions qui pouvaient exister au sein de la friche. En effet, la friche RVI était occupée par des artistes qui exerçaient une activité artistique, et par d’autres personnes qui y résidaient tout simplement, dans un concept de crise du logement et de revendication de pouvoir se loger au coeur des villes où les problématiques de logements sont centrales. Ainsi, l’organisation adoptée évoquée plus haut a réussi à apaiser les tensions entre les artistes, mais pas avec les autres résidents. C’est Albert qui a évoqué cet aspect là des relations internes à la friche lors de nos entretiens :

“Imaginez aujourd’hui vous mettez les bien-pensants du XVI^e arrondissement avec des euh..des Roms. Dans la rue sous toile de tentes. Il se passe quoi ? ... Les gens du XVI^e, du VI^e ils disent «Dehors !». [...] Et oui ! Voilà. Alors on leur..ils ont quelque chose...et bah ils vont pas faire en sorte que les autres ils reviennent ! [...] Bon je caricature hein !”

Albert compare ici les artistes de la friche RVI aux bien-pensants du XVI^e arrondissement, et les autres résidents à des Roms. Il utilise cette comparaison pour légitimer l’exclusion des personnes qui n’avaient pas d’activité artistique lors du relogement à Lamartine. Cette analyse est intéressante : les autres acteurs que nous avons interrogés nous ont expliqué que les artistes ont dû se défendre avec un dossier pour obtenir une place à Lamartine, en conséquent, les squatteurs qui n’avaient pas de dossier n’ont pas pu défendre leur place. Ainsi, nous comprenons que certains artistes eux-mêmes souhaitaient l’exclusion des squatteurs. On peut ainsi imaginer que cette sélection sur dossier a été décidée par les institutionnels qui désiraient l’exclusion des squatteurs, et que peut-être ceci convenait également au souhait des artistes.

b. A Lamartine : structuration du projet

Le relogement sur le site de Lamartine marque un tournant dans le projet des artistes et dans l'organisation qu'ils choisissent d'adopter. Les efforts fournis par ces derniers pour se trouver une place au sein de cette nouvelle friche semblent relativement changer les consciences. Effectivement, l'artiste Camille nous apprend, en prenant l'exemple d'un autre artiste, que les mentalités ont changé :

“Et lui il a décidé de foutre la merde, enfin de foutre la merde... De créer un lieu qui, lui se voulait « squatteur ». Qui revendiquait de pas entrer ... et qu'il a appelé ce réseau « RESO ». Il a pas pu rester parce que du coup il était sur un processus délirant ou c'était son projet contre les autres. Parce qu'on lui a tout de suite dit « bah ouais fais ton projet mais ça nous intéresse moyen, voilà t'as ... »”

On remarque ici la naissance de ce que nous pouvons appeler un esprit d'équipe : les artistes qui veulent s'affirmer contre l'intérêt général sont alors rejetés du collectif voire forcés à le quitter. Toute tentative d'éloignement du nouvel état d'esprit de Lamartine et de sa dynamique est complètement rejetée. On comprend également que la friche Lamartine perd son caractère de “squat” pour adopter un fonctionnement plus conventionnel et plus réglementé. Cela semble voulu par les artistes puisque ceux qui souhaitent rétablir un lieu “squatteur” sur Lamartine sont marginalisés. Cette citation vient ainsi confirmer ce que nous avons vu auparavant : les pouvoirs publics mais également les artistes eux-mêmes souhaitent quitter cette image de squat que la friche RVI laisse dans les consciences, pour donner une couleur plus conventionnelle à Lamartine.

Outre la structuration du projet qui a lieu dans les consciences des artistes, celle-ci se concrétise par une véritable organisation. En effet, le collectif a choisi d'élire une administratrice salariée, ce qui diffère complètement de leur fonctionnement sur le site de RVI. Camille l'a d'ailleurs évoqué dans son entretien :

“Je trouve que c'est positif ! Y'a des choses très positives. Maintenant, on est plus disons dans la gestion d'une forme de rente, que dans l'ouverture des possibles. Et ça, c'est un regret. ”

Il semble cependant mitigé face à cette organisation. Il souligne que l'organisation à Lamartine s'éloigne de l'esprit de liberté qui était celui de la friche RVI. La présence d'une salariée qui administre et coordonne l'activité des artistes au sein des locaux amène à un cadre beaucoup plus réglementé. Ceci est certes positif selon lui, mais limite néanmoins le champ d'action pour les artistes. Il convient tout de même

de rappeler que Camille est sûrement l'artiste le plus nostalgique de la friche RVI que nous avons interrogé. Il n'est donc pas étonnant qu'il regrette le manque de liberté qui existait au sein de l'ancienne friche. L'artiste déplore par ailleurs que cet espace se soit "professionnalisé" au sens où la dimension économique soit prise en compte dans le projet.

La gouvernance précise de Lamartine, c'est le chargé de mission des affaires culturelles à la mairie qui nous l'a expliqué. Il nous l'a présenté comme une véritable association avec beaucoup de membres. Elle ne repose pas sur l'élection d'un président, mais sur l'élection d'un véritable collège décisionnaire, composé de plusieurs personnes. Ce collège organise ensuite des commissions à propos de la communication, la gestion intérieure du lieu, les répartitions aussi par espaces avec des gestionnaires d'espaces. Cette organisation, il la qualifie de "structurée, assez forte, avec des conseils d'administrations assez réguliers, des assemblées générales..." Il évoque de plus une sorte de démocratie, un vrai monde de gouvernance qui existe, avec ses difficultés. Par ailleurs, nous avons appris que les gestionnaires d'espaces ont mis en place des nouvelles règles de bonus participatifs pour les personnes impliquées dans les commissions.

D'autre part, la structuration de la friche Lamartine s'est accompagnée de la mise en place de plusieurs assemblées générales dans l'année. C'est Sophie, une salariée de la friche qui nous en parle :

"Au lieu d'avoir une seule assemblée générale par an, aujourd'hui on en a 6 à 7, dont une tous les deux mois, qui est fréquentée par 40 à 60 personnes, ça va dépendre. Et ça permet, ces temps d'assemblée générale, de refaire un point pour les personnes qui ne suivraient pas au quotidien les projets, et pour amorcer des dossiers qui peuvent poser question."

Ces assemblées générales ont pour but de restituer les décisions prises par le collège lors de réunions à l'ensemble des artistes, comme nous l'apprend Julie dans son entretien : "cela permettait que tout le monde ait l'info au même moment, rien ne sortait en amont histoire de ne pas frustrer, enfin laisser la possibilité de commencer à lancer des trucs des ragots des machins des interprétations diverses en fait.". Les discussions qui en découlent ont pour objectif d'aider les artistes à se répartir les espaces au sein de la friche.

La structuration est donc d'une part juridique, mais aussi politique : on cherche à gérer la société miniature qu'est la friche. Ceci est motivé par le besoin de se répartir les espaces. La gouvernance est collégiale, mais avec deux statuts différents : priorité aux personnes impliquées continuellement. Pour ce faire, le collège a décidé de dis-

tinguer les adhérents permanents des adhérents temporaires. Ceci témoigne d'une réelle volonté d'impliquer les membres de l'association dans la prise de décision.

Par la suite, Sophie a évoqué leur organisation économique. Nous avons ainsi appris que la friche Lamartine reposait sur 60% d'autofinancement qui reposait sur des participations aux frais pour des cotisations. Les artistes participent donc aux frais d'une véritable association qui régit un bâtiment, ils sont ainsi dans une démarche active.

En ce qui concerne les subventions, cela tourne autour de 20 000€ de subventions par an. Leur principal partenaire financier est la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui subventionne le projet à hauteur de 12 000€. Ensuite, depuis peu le FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie associative) constitue un fond de soutien à hauteur de 5000€. Par ailleurs, la Ville s'engage à hauteur de 2000€ de fonctionnement, et 2000€ lors des projets de festival.

Sophie insiste également sur une particularité qui a une grande importance au sein de la friche : l'économie repose en grande partie sur le bénévolat et l'entraide. Les artistes réalisent leurs travaux seuls, en ne faisant qu'acheter le matériau avec les frais de l'association et en économisant la main d'oeuvre. Également, l'échange de services est omniprésent entre les artistes.

Finalement, cette organisation a su satisfaire des personnes aux profils bien différents, comme nous le souligne un autre artiste, David :

“Y'a des gens qui étaient très pauvres, et d'autres qui étaient très riches. Fin très riches, pas très riches, mais y'a des gens qui étaient capables de subvenir très largement à leurs besoins.”

Ces personnes se retrouvent à travailler dans la friche, des personnes en précarité financière qui ne peuvent pas se permettre d'avoir un local personnel au prix du marché pour exercer, et d'autres qui ont moins de besoins. C'est l'aventure humaine qui a permis au projet de Lamartine de continuer. Bien que les objectifs de chacun peuvent être différents, c'est bien l'esprit de collectif qui a permis à ces artistes de rester soudés.

c. Le dernier relogement, source de tensions

Comme cela avait pu être le cas lors du passage de la friche RVI à celle de Lamartine, le relogement est une étape qui vient créer des tensions au sein du collectif d'artistes. Cela s'explique par différentes raisons. Premièrement, le relogement, comme un grand déménagement, est une occasion de faire le point sur ce qui a été fait par chacun et de trouver une nouvelle organisation qui sera peut-être plus optimisée aux besoins. Puis, comme la première fois, le relogement s'accompagne d'une diminution de l'espace, ce qui entraîne une mise en concurrence des artistes qui souhaitent maintenir dans la nouvelle configuration des lieux une surface d'atelier maximale.

Contrairement au relogement de 2010 (passage de RVI vers Lamartine), ce relogement ne s'est pas accompagné d'une sélection. En effet, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, la mairie, à travers une procédure de dossier, avait sélectionné uniquement les artistes de la friche RVI (et pas les frichards exerçant d'autres activités : militantisme, squat, ...). Néanmoins, ce relogement a entraîné des pertes au sein de l'association Lamartine, même si celles-ci sont délibérées souligne Mathieu :

“Alors bah déjà tout simplement on est sur du relogement ça veut dire que tous les gens qui étaient à Lamartine, l'ancien bâtiment ils sont relogés. Il y en a qui sont partis de leur propre chef.”

Un autre artiste, Albert nous confie cependant :

“là c'est hyper violent là en ce moment...[...].dans les échanges de paroles, de mails, de..ah ouais...Pour moi c'est beaucoup plus dur là que de RVI à Lamartine.”

En cause selon lui : une diminution permanente de l'espace :

“Pourquoi c'est conflictuel aujourd'hui ? Parce qu'il y a crise du logement ! Il y a surpopulation ! [...] Eh oui 35 ha à 3200 à 2200m²... On parle plus des mêmes choses !”

Toutefois, on peut lire derrière ces éléments, et à la lumière de nos entretiens que le relogement est aussi source de tensions pour des raisons de projet et d'idéologie. Tous les artistes dont les ateliers cohabitent au sein de la friche Lamartine ne partagent pas la même vision ni les mêmes objectifs pour ce lieu. Un artiste, David témoigne :

“Y’a des gens qui, ils aiment bien par sympathie la friche, mais ils feraient bien de faire leur petit business de leur côté. Y’a des gens qui sont dans un jeu de professionnalisation, qui sont très clairement ça, et quelques part, moi j’appelle ça un peu des sangsues, c’est-à-dire qu’ils profitent d’un lieu pas cher ... Alors oui ils vont le faire tourner, mais, attention ! Trop bon trop con ! Je connais bien cette logique là ... ”

Ceci révèle qu’au fond, ces tensions sont plus profondes qu’une simple diminution d’espace. Les membres de la friche partagent l’espace, partagent une activité artistique, mais tous n’ont pas la même idéologie. De nos entretiens ressortent des profils très différents : il y a des frichards de la première heure qui sont très attachés à l’idée d’une friche qui répond au besoin d’héberger des artistes qui n’ont pas les moyens de se loger dans la ville et qui entretiennent un esprit très libre à la friche, d’autres artistes voient la friche principalement comme leur atelier, sont partisans d’une certaine professionnalisation et organisation de la friche, d’autres partagent des points de vue à mi-chemin entre ces deux profils. Finalement, il n’existe pas réellement de profil type et il est possible de trouver des artistes qui auront une vision assez différente du projet. De par l’organisation très horizontale de la friche, ces tensions trouvent une place importante dans les débats et discussions qui animent la friche. Avec du recul sur la situation, car non artiste mais salariée de l’association, Sophie nous explique :

“ en fait il y a toujours un espèce de mouvement double, c’est à dire qu’il y a une mise en concurrence des artistes [...], ça va aller développer les besoins chez chacun de répondre à des intérêts individuels très forts, [...] par contre l’autre mouvement, le mouvement double, [...] pour d’autres ça va ouvrir des réflexions sur l’intérêt collectif. [...] là ça va développer ce qu’est un peu le coeur du...projet à la friche, de la coopération et des liens entre personnes.”

Ce témoignage résume bien la situation. D’un côté chaque artiste, qui se trouverait dans une situation de précarité professionnelle sans la friche, souhaite défendre des intérêts personnels. Mais pour d’autres, c’est l’intérêt collectif qui prime et le souhait de reconstruire une friche qui s’inscrit dans la continuité de celles qui lui ont précédées. Ce mouvement double synthétise l’idée que les profils d’artistes sont différents, et bien que tous puissent comprendre des intérêts professionnels à défendre ou un intérêt collectif à faire exister, selon les caractères on s’inscrit plus dans un des deux mouvements.

Côté ville, Paul nous apprend que la ville a pu être sollicitée pour arbitrer certains conflits, mais qu’elle est restée distante sur la question car souhaitant garder une certaine autogestion du site par les artistes. Toutefois, Mathieu nous indique que la

ville a déjà pu émettre le souhait de trouver un “responsable” ou “leader” au sein de la friche qui serait chargé de répondre aux questions d’arbitrage soulevées en interne. Il nous dit :

“Et puis même ce qu’il faut savoir aussi c’est que la Ville à un moment a fait un audit pour voir s’il y avait pas quelqu’un qui serait chaud de prendre un peu les manettes de la fiche Lamartine. Sauf qu’ils ont pas trouvé. Personne a osé foutre les pieds dans cette histoire parce que j’avoue c’est chaud.”

A travers ces deux témoignages, on peut analyser la position de la ville. Elle n’a aucun intérêt, et peut-être même pas la compétence ou connaissance de savoir qui garder ou non dans la friche, mais la volonté que le lieu soit géré et pas englué dans des débats et tensions internes qui ne font pas avancer le projet peuvent même rejaillir sur le dialogue entre la friche et la ville. Côté friche, personne ne s’est aventuré à ravir cette position. Néanmoins, nous ne pouvons dater ce à quoi se réfère Mathieu. On pourrait penser qu’aujourd’hui la personne aux manettes de la friche Lamartine est sa coordinatrice, Sophie.

Au sujet des arbitrages, évoqués par Paul, et à qui reste ou non, Sophie nous éclaire sur la question. A travers un exemple de départ d’artiste, elle nous confirme les propos tenus par Mathieu et cités en début de partie (“Il y en a qui sont partis de leur propre chef.”) :

“On a un groupe de quatre compagnies qui...donc l’assemblée générale a voté un projet de gestion plutôt qu’un autre, et il y a une des...un regroupement de compagnies, qui sont des compagnies d’ailleurs qui sont un peu plus institutionnalisées, et donc il y avait une structuration qui convenait pas à l’autre projet gestionnaire, qui était un peu plus souple. Euh...celle-là puisqu’elle était pas gestionnaire de son propre plateau a dit «bah nous on s’en va, on reviendra même plus répéter à la friche». Donc ça ça a suscité quand même un conflit en interne. En réalité je sais pas si dans les prochains mois ils viendront pas.”

Finalement, c’est Julie, architecte qui a travaillé sur le projet de relogement qui nous témoigne le mieux la situation, après l’avoir vécu de l’extérieur :

“tu comprends qu’ils sont juste dans un truc ou ils savent pas ou ils vont être dans un an c’est super difficile tu vois, ce manque de stabilité au quotidien. Et du coup c’est tellement normal d’être en colère ou d’avoir peur ou d’être triste ou tous ces sentiments là qui se manifestent par des interventions parfois absurdes tu les prends pas personnellement”

On note ainsi une certaine compassion de la part de cette architecte envers les artistes qui subissent en quelques sortes ces relogements successifs. Cependant, ces propos restent à nuancer puisqu'il ne faut pas oublier que les artistes ont choisi ce mode de vie et il est de leur décision de le conserver.

Alors que la friche RVI de 2002 se définissait comme un squat, les re-logements successifs de l'association Lamartine posent la question du devenir de la friche. Pour certains, l'essence du squat disparaît peu à peu au cours du processus d'institutionnalisation. D'autre part, la mise à disposition par les pouvoirs politiques d'un bâtiment destiné à recevoir du public selon les normes ERP pourrait redéfinir la place de la friche dans le paysage culturel. Enfin, les décisions relatives à l'évolution de la friche Lamartine doivent se positionner en résonance avec les nouvelles vocations des friches culturelles.

Du temps de RVI, l'immensité des lieux permettaient à différents collectifs de co-exister bien qu'ils portaient des visions différentes du projet de friche. Néanmoins, face à la nécessité de dialoguer avec les pouvoirs publics et d'organiser la vie de la friche, une gouvernance commune a dû être mise en place pour autogérer collectivement le site. Toutefois, le relogement de RVI vers Lamartine, qui diminue drastiquement la surface disponible et n'a concerné que les artistes, a créé de nouvelles tensions alors qu'un projet unique était porté pour ce nouveau lieu. Ceci se traduit par une structuration du projet importante autour d'un lieu de création artistique, avec la création d'une association et la perte progressive de l'identité de "squat" développée du temps de RVI. Cependant, la friche reste autogérée et est conçue comme un modèle de démocratie, comme cela était le cas déjà à sa création. Dernièrement, le relogement de Lamartine vers les trois nouveaux lieux a eu de lourdes conséquences en internes, notamment autour de débat sur la conception des futurs lieux (la surface étant à nouveau réduite) entraînant le départ de certains artistes. Par ailleurs, ce relogement marque une étape de plus dans l'institutionnalisation de la friche, ce qui est plus ou moins apprécié par les artistes. Ainsi, les relogements marquent des étapes clés dans les tensions internes qui animent la friche car ils sont des événements qui viennent bousculer l'ordre établi et s'accompagnent d'adaptations du projet de friche qui ne font pas l'unanimité auprès des membres.

a. L'identité du squat remise en cause ?

Historiquement, la friche Lamartine est l'héritage de la friche RVI, squat culturel des années 2000. Les relogements successifs depuis lors posent la question de l'identité à laquelle se rattache la friche Lamartine aujourd'hui. L'identité de la friche RVI existe-t-elle toujours dans sa descendance en voie d'institutionnalisation ? Il s'agit d'abord de caractériser cette identité puis d'essayer de voir ce qui se retrouve ou non dans la friche fraîchement relogée. Mais il s'agit aussi d'évaluer dans quelle mesure les contreparties liées au processus d'institutionnalisation peuvent éloigner la friche de son identité mère et lui en dessiner une autre.

Dans leur article, Lauren Andres et Boris Grésillon⁷ dressent une typologie des friches en fonction du niveau d'institutionnalisation de celles-ci. On distingue ainsi trois types de friches : les friches spontanées et rebelles, les friches régularisées, tolérées et en voie d'institutionnalisation mais sujettes à des évolutions, et les friches institutionnalisées qui bénéficient d'un soutien politique affirmé.

La friche RVI était une friche spontanée et rebelle. Les artistes y ayant pris part la qualifiaient aisément de squat. Cette identité de squat se définit par une émulation et une liberté artistique, comme l'évoque Albert, un artiste déjà présent au temps de la friche RVI :

*“L'espace de liberté que j'avais à RVI et puis surtout la découverte et tout c'était..
[...] C'est une émulation en permanence.”*

Ce caractère a également marqué les artistes de la friche Lamartine qui ont pu se rendre à RVI comme visiteur, à l'instar de Mathieu :

“Tout était en ébullition, en reconversion constante et aussi à grand renfort de récupération de matières premières. Là-bas il y avait une énergie quand même assez magnifique. Et la liberté. [...] Et c'était incroyable quoi.”

Pourtant, malgré la filiation directe entre la friche RVI et la friche Lamartine, les artistes ne retrouvent pas l'essence de la friche-mère dans les friches Lamartine. Pour Albert, la méthode de travail de la friche a évolué vers un fonctionnement plus cadré et moins spontané, artistiquement parlant :

7. Andres Lauren, Grésillon Boris, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens », L'Espace géographique, 2011/1 (Tome 40), p. 15-30. DOI : 10.3917/eg.401.0015

“Lamartine c’est bien posé hein ? La méthode c’est carré, il y a plus..de..d’explosion comme ça d’énergie..là..il y a pas de surprises, pas de grandes surprises !”

Pour Mathieu, ce changement d’identité se perçoit dans l’organisation spatiale complètement différente des friches :

“[A l’époque de RVI], on était sur 3 étages, vachement étendus. Il y avait des tanières, des calages, des recoins où chacun faisait sa petite vie. C’était super, liberté totale, génial. On retrouvera jamais ça mais c’est normal, c’était une autre époque. Et là comme t’as vu c’est un étage, un grand couloir. T’es sur un format cercle, une pièce commune, tous les ateliers tac tac. Donc en fait tu peux plus te cacher, tu peux plus faire genre, tu peux plus...”

Ainsi alors que la friche RVI laissait place à la liberté du secret par ses recoins, la nouvelle friche Lamartine est pensée comme un open-space, où chacun peut voir ce que fait l’autre et cela influence le processus de création des artistes. De plus, selon ces même artistes, on assiste à une professionnalisation de la friche dans le sens où les locaux ne sont plus un lieu de vie mais plutôt un lieu de travail. Sur ce point, les propos d’Albert, frichard de la première heure sont très évocateurs :

“Il est certain que j’ai mis plusieurs années à faire le deuil de RVI. Voilà alors que là, là je fais mon deuil tout de suite. [...] Je quitte un lieu de travail, voilà, et j’en reprends un autre. Là-bas c’était un lieu de vie, c’est pas pareil du tout.” Il ajoute par la suite : “[Du temps de RVI c’était] tellement variée comme population. Aujourd’hui c’est pas varié ! Vous avez les artistes professionnels et puis vous avez quelques gens qui sont en voie de professionnalisation.”

Pour les artistes de la friche, cette différence provient de l’interférence du pouvoir politique qui assume une partie des responsabilités en contrepartie d’un certain contrôle :

“Un squat c’est vous qui êtes responsables. La Ville elle a pas à être responsable s’il y a un problème. Là, la Ville dit «venez et on bâtit pour vous»...C’est pas la même démarche.” (Albert)

“ Et bien c’est fini ce truc complètement autogéré où on fait les punks et on rend des comptes à personne. Non, là faut pas oublier qu’on est équipement public [...] ça veut dire que le bâtiment appartient à la Ville” (Mathieu)

Le processus de professionnalisation se présente donc comme inhérent à la procédure d'institutionnalisation de la friche. Les frichards sacrifient l'exaltation artistique créée par le squat, entendu au sens de friche spontanée et rebelle selon la classification de Lauren Andres et Boris Grésillon, au profit d'une pérennisation de leur situation. Néanmoins, certains acteurs, artistes ou non, identifient la persistance d'un esprit "squat" à la friche Lamartine.

Ainsi Sophie, la coordinatrice de la friche Lamartine estime que le fonctionnement encore autogéré de la friche est un élément de continuité entre les friches RVI et Lamartine :

"Je pense que sur le projet global ça se tient quand même, il y a beaucoup d'expériences quand même depuis 2002, début de la friche RVI, donc l'idée d'avoir un lieu d'atelier géré par les artistes, ça ça reste, c'est l'esprit de base."

Albert lui-même, pourtant très critique vis-à-vis de l'évolution de la friche reste lucide et admet que l'élément de continuité des trois friches réside dans l'existence de croisements artistiques rendus possibles par le format d'accueil artistique spécifique au format friche :

"C'est quand même un foisonnement artistique fabuleux ! [...] Il y a des croisements artistiques en permanence ! [...] Il y a une émulation artistique de tous les côtés. [...] Voilà ça c'est permanent aux trois friches après les modalités de pratique euh sont différentes selon les lieux !"

David, un autre artiste de la friche, relativise la perception de l'identité de la friche. Selon lui, on peut y voir une communauté tout comme on peut ne plus y croire :

"Je crois encore qu'il y a une communauté dans ce groupe, mais je pense qu'il y a beaucoup de gens qui rigoleraient en m'entendant. C'est comme dans une famille, y'en a qui croient encore à la famille d'autres qui y croient pas."

Il est intéressant de noter dans le discours de certaines personnes internes à la friche, à l'instar de Sophie, que certains considèrent que la friche Lamartine doit s'affranchir de l'image de squat culturel afin de se positionner comme une entité culturelle forte dans la paysage lyonnais "et aller absolument valoriser l'action qu'on a nous sur le territoire, c'est à dire cet effet de démocratisation culturelle, comme je dis, savoir répondre à autant d'artistes sur le territoire, ça il faut absolument qu'on le mette en lumière pour pas être perçu comme un squat culturel".

Ainsi, au sein même de la friche, il n'y a pas nécessairement la volonté de reproduire l'esprit squat si prégnant du temps de RVI. C'est ce que résume très bien Albert :

“C'est tabou de parler de RVI. Ils voulaient pas reproduire, ni la Ville, ni ceux qui étaient à Lamartine.”

Finalement, cette rupture d'identité à la suite du premier relogement et qui tend à se confirmer à l'issue du second est une rupture réaliste. Comme l'explique Philippe HENRY⁸, le positionnement idéologique n'est pas le seul déterminant d'une friche qui doit aussi penser à sa survie économique, son existence institutionnelle et la reconnaissance sociale dont elle bénéficie sur son territoire.

Pour la friche Lamartine qui doit faire face à un relogement sur trois sites lyonnais, il se dessine tout un enjeu autour de l'unité et l'unicité de la friche qui doit être conservée au risque de menacer la nature voire l'existence même de la friche. Paul, responsable de la mission coopération culturelle à la Ville de Lyon indique que les artistes ont fait ce vœu d'unité dans le relogement :

“Ils ont souhaité que chaque lieu reste malgré tout, polyvalent, qu'il n'y ait pas trop de lieux spécialisés. Parce qu'ils pensent que si on avait eu trop spécialisé, à terme, chaque lieu pourrait s'autonomiser peut être ou aller dans ce sens là, donc ils veulent garder, malgré le multisite, un fonctionnement qui soit le même donc non, à ce stade, une seule association”

Ce discours est confirmé par les dires de Sophie, la coordinatrice de la friche :

“Par contre maintenant qu'il y a une multiplicité de lieux sur le territoire, il y a encore l'envie aujourd'hui d'unité et de réseau.”

Cette volonté d'unicité est donc un enjeu important dans le positionnement stratégique de la friche. Il s'agit de conserver une seule association pour trois lieux pour ne pas perdre en pouvoir politique mais également pour garder la reconnaissance sociale construite depuis l'époque RVI. Cependant, l'institutionnalisation en cours de la friche Lamartine redéfinit son positionnement dans le paysage politico-culturel lyonnais.

Pour les frichards comme pour les pouvoirs publics, la friche est vouée à deve-

8. Philippe HENRY, Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées, Janvier 2013, volume 1 du Rapport de synthèse

nir un outils autant sur la scène culturelle que sur la scène politique. Ainsi, Alexandre, un architecte de l'Agence NA déclare :

“Je pense que [la mairie] voit vraiment cet outil-là d'installation artistique comme un micro outils électoral pour aller chercher les trois extrême-gauches qui traînent pour les avoir, et puis pour montrer que ah oui il s'intéresse à la culture. »

L'investissement de la mairie dans la friche Lamartine ferait donc partie de sa stratégie politique.

Côté friche, la relation avec les pouvoirs publics relève d'une délégation de sa politique culturelle. C'est ce qu'exprime Mathieu, un artiste de la friche selon ces mots :

“on devient le bras armé de la culture à Lyon quoi, un tout petit bras mais en fait on est un service que eux ils soutiennent et que du coup ils ont tout intérêt à ce que ça marche et nous aussi.”

Pour Sophie, coordinatrice de la friche, la relation singulière de la friche au public est ce qui justifie un tel investissement de la part des pouvoirs politiques :

“On sait très clairement qu'ils attendent une animation du territoire. Donc ce qu'ils veulent, c'est que ce lieu-là essaime. [...] On est quand même sur un fil, comme ça, de démocratisation culturelle qui est assez vivace, assez vivace dans tout ce type de lieu. On est sur une logique de proximité avec le public. Donc ça je pense politiquement qui les intéresse.”

Comme évoqué par Lauren Andres et Boris Grésillon, les friches peuvent être utilisées comme supports et outils politiques, servant d'argument de marketing territorial ou de revalorisation foncière. Il est donc cohérent que les pouvoirs publics investissent dans la friche Lamartine. La relation plus apaisée de la friche aux pouvoirs publics – en comparaison à l'époque de la friche RVI – lui permet de s'inscrire directement dans la politique culturelle de la Ville de Lyon. Comme expliqué par Philippe HENRY,⁹ la friche sacrifie le positionnement idéologique du squat pour assurer une certaine pérennité à son existence.

Service délégué de la culture ou outils politique, la friche est désormais amenée à rendre des comptes sur ses activités. Cela représente un pas de plus vers l'institutionnalisation et l'éloigne d'autant plus de l'esprit libertaire propre au squat évoqué plus haut. Néanmoins, même pour les frichards, ses comptes à rendre ne son pas forcément à voir comme une fatalité.

9. Ibid

La notion de « bilan » est ainsi évoqué par plusieurs acteurs. Ainsi la friche doit-elle faire état des activités de ses membres à la Ville de Lyon en contrepartie de l'investissement financier engagé par cette dernière. Pour Mathieu, un artiste de la friche, cette contrepartie va de soi au regard de ce que la Ville de Lyon investit :

“C’est vraiment à chacun de faire l’effort et aussi d’avoir l’envie de se dire d’accord j’ai ma pratique artistique ici,[...] mais ensuite qu’est-ce que je donne en retour, parce que à certains égards la Ville nous donne beaucoup.”

Mais cette nécessité du bilan émane aussi des membres de la friche eux-mêmes. Dans la mesure où l'espace disponible pour la pratique artistique est désormais plus contraint, il apparaît nécessaire de s'assurer de l'investissement de tous à titre personnel et pour le commun de la friche. Les implications du manque d'espace sont expliquées par Mathieu :

“Bon il y a des comptes qui seront rendus. Là typiquement c’est un mot qui était un peu black-lister avant mais là à peine arrivés le mot bilan commence à arriver parce qu’il y a moins d’espace, on est plus contraints [...] de toute manière si tu veux travailler correctement il te faut de l’espace. [...] Voilà t’as besoin de l’espace donc cet espace on l’a.”

Sophie, coordinatrice de la friche, détaille un peu plus la forme que va prendre le contrôle sur les membres de la friche et exprime la volonté qu'il y a que les artistes travaillent aussi pour le commun de la friche :

“Là on commence à énoncer [les règles] doucement, on va même faire des conventions, ou des chartes, des choses un peu plus poussées pour rendre visible tout ce qu’est partie obligatoire, qu’est l’investissement des artistes dans le lieu. [...] On veut renforcer cette base contributive qui est de, en échange d’un atelier permanent, il y a des obligations d’accueil d’autres compagnies, de régie d’entretien du site et d’être moteur dans des projets collectifs. Donc qu’est-ce que j’apporte au commun, ça on va le rendre un peu plus visible.”

Le contrôle des pratiques va donc s'accroître au sein de la friche même du fait du manque d'espace et pour pouvoir rendre des comptes à la Ville de Lyon. Ce contrôle se pose en contradiction totale par rapport à la liberté et aux « recoins » de la friche RVI. L'identité artistique de la friche Lamartine glisse petit à petit du squat à un établissement culturel exigeant et contrôlé à la fois en interne et par les pouvoirs publics. Ceci dit, cette nouvelle identité n'est pas forcément perçue de manière négative.

tive ni n'est irrémédiable. Il se dégage une volonté générale de préserver l'indépendance de l'association malgré cette demande de bilan. Ainsi Julie, architecte au sein du Collectif Pourquoi Pas, est plutôt optimiste quant à l'opportunité des artistes qui pourraient ne pas se reconnaître dans le nouveau modèle de la friche Lamartine de pouvoir trouver une autre structure d'accueil qui leur corresponde mieux :

“Moi je pense que d’une façon générale, la nature reprend ses droits. Même s’ils se sont institutionnalisés pour ce déménagement, je pense qu’il y en a beaucoup d’entre eux qui vont se dé-institutionnalisés parce qu’après tout le monde avance quoi et chacun se re-crée son cocon créatif. Donc à mon avis s’ils avaient besoin d’une friche avant c’est qu’ils ont encore besoin d’une friche après.”

Pour Jean, adjoint à la culture à la Ville de Lyon, la nécessité d'un bilan de doit pas venir en contradiction avec l'indépendance souhaitée d'une structure telle que la friche Lamartine :

“Mais sans doute, comme c’est nouveau, que dans l’année 2020 il faudra arriver à bâtir des choses un peu différentes ouais. Avec des relations de travail un peu différentes, avec euh, si ce n’est une rencontre de travail une fois par an, ou deux fois par an, pour venir présenter un bilan. Après, je répète c’est vraiment un établissement autonome, nous on n’a pas l’habitude d’intervenir dans le fonctionnement des établissements qui sont indépendants. Même si le bâtiment nous appartient et qu’on leur a mis à disposition, ils fonctionnent de façon indépendante.”

Côté pouvoirs publics, l'indépendance doit être préservée. Quand bien même les locaux sont mis à disposition par la Ville de Lyon, cela n'est pas censé lui donner un droit de regard sur l'organisation ou la programmation artistique par exemple. Cette volonté va dans le sens du désir de la friche de rester autonome, comme l'indique Sophie, coordinatrice de la friche :

“Et, veiller à notre indépendance, c’est à dire, on va dire qu’on...que l’association pilote complètement son projet de A à Z.”

Ainsi même si les pouvoirs publics vont s'immiscer ponctuellement dans l'activité de la friche, le risque est pour l'heure écarté que cela menace l'indépendance de la structure. Le dernier relogement semble donc avoir fait émerger une nouvelle forme de structure proposant une organisation et une programmation spécifiques et indépendants tout en prenant la forme d'un outils politico-culturel pour les pouvoirs publics qui l'appuient.

b. Une ouverture au public liée aux attentes de la mairie

Le dernier relogement introduit une nouveauté dans le fonctionnement de la friche Lamartine : un des trois bâtiments est habilité à recevoir du public (ERP) et un autre pourrait le devenir après quelques travaux. Nous allons voir dans quelle mesure l'ouverture au public découle d'une volonté politique mais représente aussi une opportunité artistique pour la friche malgré les contraintes qui y sont associées.

Selon Paul, responsable de la mission coopération culturelle à la Ville de Lyon, la mise à disposition pour l'association Lamartine d'un bâtiment aux normes ERP provient d'abord d'une volonté des artistes mais répond aussi à un besoin dans la politique culturelle de la Ville de Lyon.

“Bah aujourd’hui on le demande. Enfin on est demandeurs aussi mais la première demande c’est une demande de l’association pour dire, euh, on a besoin de pouvoir accueillir des gens et voilà quoi. Donc après côté ville ça a été réaffirmé aussi que de dire oui c’est important qu’un équipement sur lequel on investit 1,5 millions il puisse y avoir aussi des possibilités pour des associations du territoire, des écoles du territoire, des partenaires, de pouvoir aussi bénéficier, pour une part [...] et de pouvoir rentrer à l’intérieur de ça. Donc c’est une demande au départ de la friche et puis c’est devenu, euh, un élément important, euh, côté ville. [...] Donc c’est vrai que sur la fin les gens de la Friche disaient «ça a coûté cher l’ERP, nous on était pas forcément demandeurs” enfin il y a eu parfois un retournement de position par rapport à ça»

Finalement, il apparaît que ce soit les aspects financiers qui aient induit un changement de position de la part de la friche quant à ce bâtiment ERP. L'argent investi dans les travaux de mise aux normes auraient alors pu servir à financer d'autres équipements. Mais pour Paul, en plus du besoin et de la demande de part et d'autres de l'échiquier des négociations, ce bâtiment ERP s'inscrit aussi dans la logique de l'institutionnalisation et conforte l'engagement des pouvoirs publics envers la friche.

“Après il y a malgré tout, euh, une histoire qui existe aussi, entre la ville et eux. Et donc bah euh c’est de poursuivre cette histoire avec les différentes phases, donc je crois que c’est aussi une manière pour la ville de tenir des engagements vis à vis d’une structure, voilà.”

Volonté des artistes ou non, ces derniers reconnaissent que l'ouverture au public représente une réelle opportunité artistique. Pour Mathieu, un des artistes, ce bâtiment ERP ouvre le champs des possibles.

“Clairement se positionner avec un lieu culturel ouvert à tous où en gros tout est à peu près possible. [...] Tout, tout est à inventer et à écrire, c’est pour ça que c’est intéressant.”

Pour Mathieu, l’ouverture au public semble même concilier les intérêts politiques des pouvoirs publics avec le désir de pouvoir faire des restitutions artistiques publiques, ce qui est tout à fait positif.

“Tu te dotes d’un lieu de restitution. Ici c’est des ateliers de travail. Production artistique, deux trois trucs [...]. Mais pour faire une restitution publique ici tu peux pas. [...] Mais un espace ERP c’est le but. [...] Et du coup voilà c’est un lieu où les artistes ici peuvent se permettre et justement doivent montrer leur travail et montrer ce qu’ils font. Donc aussi bien d’un point de vue politique que nous juste dans notre processus artistique c’est hyper positif d’avoir cet outils-là.”

La coordinatrice de la friche, Sophie, confirme cette volonté de la friche d’être plus tournés vers l’extérieur et de sortir de l’entre-soi. Pour ce faire, le bâtiment ERP représente un outils central.

“On est train d’accentuer l’envie d’ouvrir à l’extérieur, notamment avec le fait que ce lieu est accessible au public. [...] Il y a cette envie là ! De dire, bah bon on pourra peut-être faire plus par exemple de... sorties de résidences ouvertes au quartier, plus de petits concerts ou de petits spectacles, ou ce genre de choses. Donc ça, il y a quelque chose d’un peu plus...Comment dire, qui est moins de l’ordre de l’entre soi qui commence à se développer, ça c’est une bonne chose !”

Cependant, les normes ERP amènent avec elles un lot de contraintes qui est quelque peu décrié par les artistes de la friche à l’instar de David.

“On est contents de se sentir un peu plus autonomes là-dessus, mais en fait c’est un niveau de normes et d’exigence qui nous empêche de travailler. C’est le même niveau de normes et d’exigence à peu près qu’une école, sauf que nous à côté on a des contraintes majeures, c’est-à-dire qu’on utilise des produits, on utilise des machines ...”

Les exigences liées au bâtiment ERP laissent donc un goût amer malgré l’opportunité que l’ouverture au public. Pour Albert, c’est même un problème de responsabilité. Auparavant assumée par la Ville de Lyon, la responsabilité revient maintenant aux frichards formés pour la sécurité du site.

“Pour qui ait un ERP il faut qu’il y ait un chef d’établissement qui prend la responsabilité pénale et civile de l’espace. Jusqu’à maintenant non c’était que la responsabilité civile de, par l’asso. Voilà. Donc automatiquement c’est quoi ? C’est règles de sécurité. Donc stage pour ceux qui seront responsables de cet établissement pour les former à la sécurité et pour faire appliquer les règles de sécurité !”

“Donc (Rires) maintenant on peut plus faire ce qu’on veut. Et si on fait des choses qui sont pas dans la règle bah en fait on va prendre en défaut les copains qui ont accepté la responsabilité. C’est plus le...il y a plus le... c’est plus nous, la Ville (geste de séparation des deux). C’est les copains, c’est le collège décisionnaire, c’est [Sophie]”

Pour Albert, ce bâtiment ERP et ses normes vont nécessiter l’établissement d’une hiérarchie au sein de la friche et l’émergence de responsables. Cela sonne donc la fin de l’horizontalité si chère à l’organisation de la friche Lamartine et qui fait partie de son héritage.

Avec son nouveau bâtiment aux normes ERP, la friche Lamartine s’engage donc plus sérieusement sur la scène culturelle lyonnaise, répondant ainsi à une volonté des artistes et à un besoin politique. Cependant celui-ci amène aussi tout un ensemble de contraintes qui pourraient à terme redéfinir jusqu’au fonctionnement de la friche.

La friche Lamartine s’éloigne donc peu à peu du squat originel pour devenir une forme de “service délégué de la culture à Lyon” (Mathieu, artiste). La sélection des artistes et la réduction de l’espace disponible engendrés par les relogements successifs a contribué à redéfinir l’identité de la structure, ce qui n’est pas nécessairement négatif. Alors que le processus d’institutionnalisation se poursuit, la possibilité pour l’association de s’ouvrir sur le public représente une opportunité qu’il reste encore à exploiter en réponse à la demande des pouvoirs publics. Les contraintes liées aux normes ERP menacent potentiellement l’organisation de la friche qui se doit de rester une force politique pour pérenniser son existence.

CONCLUSION

Finalement, l'évolution entre le projet initial et de la friche RVI et ce qu'est maintenant devenu la friche Lamartine à la suite de ces deux relogements est drastique. Que cela soit à propos des lieux, normes de sécurité ou d'organisation, le collectif tend maintenant vers une institutionnalisation relative.

Les relations entre la friche et les pouvoirs publics ont de même évolué au fil des événements. En commençant sur des bases fragiles dû à des conditions d'occupation de la friche RVI qui cristallisaient les tensions, ce ne fut que lors du premier relogement en 2010 que le dialogue s'est ouvert. Dès lors, en cherchant à sécuriser les lieux, la superficie et le nombre d'artistes présents ont alors drastiquement diminué, dans un lieu qu'ils savaient temporaire. Ainsi, dans l'optique du second relogement, la ville de Lyon a cherché à s'engager dans une démarche de co-construction avec la friche Lamartine. Cependant, malgré l'implication des frichards et de deux collectifs d'artistes, ce sont dans les faits les services de la municipalité qui ont repris la main sur le projet. Ce changement de gouvernance, lié à des facteurs économiques, de lieu et de temps, a entraîné de multiples tensions, entre la mairie et la friche, ainsi en interne.

Du côté de la friche, si lorsque l'immensité de l'espace RVI permettait aux différentes associations de co-exister, une gouvernance commune a été mise en place lors que la nécessité de gérer collectivement le site s'est fait ressentir. Des tensions résultent de la diminution de l'espace, puisque seuls les artistes sont autorisés à rester. Le projet se tourne désormais vers la création artistique et une association est créée pour la gestion du site, délaissant peu à peu l'idée de squat, conservant l'autogestion. Le dernier relogement sur les trois nouveaux sites entraîne, en interne, des débats sur la conception de lieux et le départ de certains artistes. C'est une étape supplémentaire vers l'institutionnalisation de la friche, qui oblige les frichards à s'adapter aux conditions qui leurs sont imposées, ce qui n'est pas accepté par tout le monde.

Ainsi, la friche Lamartine prend un nouveau tournant lors de cette dernière étape de relocalisation et se rapproche des services cultures de la mairie. En sélectionnant les artistes, réduisant l'espace et en permettant au public d'y accéder, le tout sous la demande des pouvoirs publics, le lieu s'institutionnalise. Afin de perdurer dans le temps, la friche se doit donc d'accepter son nouveau rôle politique, lié à la municipalité.

BIBLIOGRAPHIE

1. HENRY Philippe, Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui : entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées, Janvier 2013, volume 1 du Rapport de synthèse
2. ROY Elise, La mise en culture des friches urbaines. Territoire en transition à Nantes, Les Annales de la Recherche Urbaine Année 2004 97 pp. 121-126, Elise Roy, 2004
3. ANDRES Lauren, Temps de veille de la friche urbaine et diversité des processus d'appropriation : la Belle de Mai (Marseille) et le Flon (Lausanne), Géocarrefour, Vol. 81/2 | 2006, 159-166
4. ANDRES Lauren, GRESILLON Boris, « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives. Regards croisés européens », L'Espace géographique, 2011/1 (Tome 40), p. 15-30
5. **Film** FIRMINO Christina, "A côté du paradis", 2012. http://www.collectifitem.com/documentaires/2016/3/4/-ct-du-paradis?fbclid=IwAR04YSVfUa5VQSgEnGo1ITrr-j3Zc-HeceyDeFDlcs_aRlgG9TeW_mGTTUI4